



## **ETATS FINANCIERS**

**Résultats semestriels au 30 juin 2000**

# - SOMMAIRE -

---

	BILAN CONSOLIDE
	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
Note 1	PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Note 2	PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Note 3	CONTRIBUTION AUX ETATS FINANCIERS DU GROUPE BNP PARIBAS DE PARIBAS ET DE SES FILIALES AU 31 DECEMBRE 1999
Note 4	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES
Note 5	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 6	PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 7	OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT
Note 8	TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES
Note 9	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS
Note 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
Note 11	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS
Note 12	ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
Note 13	COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES
Note 14	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES
Note 15	EMPRUNTS OBLIGATAIRES
Note 16	PROVISIONS TECHNIQUES DES ACTIVITES D'ASSURANCE
Note 17	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS
Note 18	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
Note 19	DETTES SUBORDONNEES
Note 20	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX
Note 21	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
Note 22	ENGAGEMENTS HORS-BILAN
Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME
Note 24	EXPOSITION AU 30 JUIN 2000 DU GROUPE BNP AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS
Note 25	REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE
Note 26	INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES
Note 27	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Note 28	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 29	REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES
Note 30	COMMISSIONS NETTES
Note 31	MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 32	FRAIS DE PERSONNEL
Note 33	GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES
Note 34	RESULTAT EXCEPTIONNEL
Note 35	INFORMATIONS SECTORIELLES
Note 36	IMPOT SUR LES BENEFICES
Note 37	CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS
Note 38	ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PUBLIES AU 30 JUIN 1999 ET LES ETATS FINANCIERS RETRAITES

## A C T I F

En millions d'euros	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Opérations interbancaires et assimilées : (note 4)</b>			
Caisse, banques centrales, CCP	8 149	6 031	5 149
Effets publics et valeurs assimilées (note 7)	<b>47 954</b>	61 803	45 421
Créances sur les établissements de crédit	<b>149 715</b>	159 772	76 049
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>205 818</b>	<b>227 606</b>	<b>126 619</b>
<b>Opérations avec la clientèle : (note 5)</b>			
Créances sur la clientèle	<b>198 303</b>	197 114	143 590
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	17 029	16 281	9 824
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>215 332</b>	<b>213 395</b>	<b>153 414</b>
<b>Placements des entreprises d'assurance (note 6)</b>	<b>52 313</b>	<b>47 929</b>	<b>25 627</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)</b>	<b>49 834</b>	<b>57 278</b>	<b>17 601</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable (note 7)</b>	<b>29 139</b>	<b>26 682</b>	<b>9 594</b>
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées : (note 8)</b>			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 151	3 477	1 576
Participations et parts dans les entreprises liées	4 376	4 341	1 815
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>8 527</b>	<b>7 818</b>	<b>3 391</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :</b>			
Financières	1 578	2 158	198
Non financières	245	105	76
<b>Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence</b>	<b>1 823</b>	<b>2 263</b>	<b>274</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)</b>	<b>5 151</b>	<b>5 170</b>	<b>2 440</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs (note 11)</b>	<b>118 974</b>	<b>109 095</b>	<b>37 598</b>
<b>Ecarts d'acquisition (note 12)</b>	<b>1 428</b>	<b>1 389</b>	<b>124</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>688 339</b>	<b>698 625</b>	<b>376 682</b>
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés (note 22)	136 991	121 791	78 650
Engagements de garantie donnés (note 22)	56 233	56 963	35 597
Engagements sur titres (note 22)	17 510	10 236	14 197
Opérations sur instruments financiers à terme (note 23)	8 150 841	7 377 840	3 128 893

En millions d'euros	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Opérations interbancaires et assimilées : (note 13)</b>			
Banques centrales, CCP	946	459	303
Dettes envers les établissements de crédit	222 409	230 614	113 155
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>223 355</b>	<b>231 073</b>	<b>113 458</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle (note 14)</b>	<b>149 317</b>	<b>149 003</b>	<b>120 987</b>
<b>Dettes représentées par un titre :</b>			
Bons de caisse (note 14)	6 209	5 793	5 234
Titres du marché interbancaire (note 13)	341	623	139
Titres de créances négociables (note 14)	50 038	55 005	27 504
Emprunts obligataires (note 15)	14 157	15 617	7 523
Autres dettes représentées par un titre	43	61	87
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>70 788</b>	<b>77 099</b>	<b>40 487</b>
<b>Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 16)</b>	<b>52 645</b>	<b>47 724</b>	<b>25 726</b>
<b>Comptes de régularisation et Autres passifs (note 17)</b>	<b>149 321</b>	<b>151 738</b>	<b>51 086</b>
<b>Provisions pour risques et charges (note 18)</b>	<b>6 185</b>	<b>6 166</b>	<b>3 239</b>
<b>Dettes subordonnées (note 19)</b>	<b>11 993</b>	<b>11 977</b>	<b>8 748</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (note 20)</b>	<b>1 042</b>	<b>1 040</b>	<b>1 038</b>
<b>Capitaux propres : (note 21)</b>			
Capital souscrit	1 772	1 799	874
Primes d'émission et d'apport	10 847	11 709	3 382
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence :			
Part du Groupe	5 669	4 797	5 776
Part des intérêts minoritaires	2 565	2 853	1 208
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>20 853</b>	<b>21 158</b>	<b>11 240</b>
<b>Résultat net de la période :</b>			
Part du groupe	2 594	1 484	605
Part des intérêts minoritaires	246	163	68
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>2 840</b>	<b>1 647</b>	<b>673</b>
<b>Total du passif</b>	<b>688 339</b>	<b>698 625</b>	<b>376 682</b>
<b>HORS BILAN (note 22)</b>			
Engagements de financement reçus	19 602	11 233	8 650
Engagements de garantie reçus	29 902	40 034	24 405
Engagements sur titres	16 683	12 725	12 468

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

En millions d'euros, au	30 juin 2000	30 juin 1999	31 décembre 1999
Intérêts et produits assimilés (note 26)	20 389	10 505	24 413
Intérêts et charges assimilés (note 26)	(18 174)	(8 730)	(20 628)
Net des intérêts et produits assimilés	2 215	1 775	3 785
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	221	93	175
Commissions nettes (note 30)	2 371	1 433	3 198
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2 677	1 033	2 465
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	79	42	67
Autres produits (charges) nets d'exploitation bancaire	177	4	(157)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 31)	539	155	562
Produits nets des autres activités	106	21	111
<b>Produit net bancaire (note 35)</b>	<b>8 385</b>	<b>4 556</b>	<b>10 206</b>
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 32)	(3 080)	(1 692)	(4 040)
Autres frais administratifs	(1 770)	(930)	(2 277)
Total des charges générales d'exploitation	(4 850)	(2 622)	(6 317)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(292)	(180)	(425)
<b>Résultat brut d'exploitation (note 35)</b>	<b>3 243</b>	<b>1 754</b>	<b>3 464</b>
Coût du risque (note 8)	(431)	(196)	(702)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 812</b>	<b>1 558</b>	<b>2 762</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	132	26	19
Gains nets sur actifs immobilisés (note 33)	1 082	280	911
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>4 026</b>	<b>1 864</b>	<b>3 692</b>
Résultat exceptionnel (note 34)	(81)	(12)	(156)
Impôts sur les bénéfices (note 36)	(1 037)	(578)	(1 201)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(69)	(21)	(111)
Reprise aux fonds pour risques bancaires généraux	1	15	18
Intérêts minoritaires	(246)	(68)	(163)
<b>Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas</b>	<b>2 594</b>	<b>1 200</b>	<b>2 079</b>
Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas (note 37)		(595)	(595)
<b>Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas</b>	<b>2 594</b>	<b>605</b>	<b>1 484</b>
<b>Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas, par action en euros</b>	<b>5,97</b>	<b>5,49</b>	<b>7,80</b>
<b>Résultat net, part du groupe, par action en euros</b>	<b>5,97</b>	<b>2,77</b>	<b>5,57</b>

## NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

### ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITÉ

La Banque Nationale de Paris a pris le contrôle en 1999 de la société Paribas SA. Cette société ainsi que ses filiales ont été consolidées au sein du nouveau groupe BNP-Paribas pour la première fois au 31 décembre 1999. La méthode comptable utilisée par la consolidation est présentée en note 21. A des fins de comparabilité sur le niveau d'activité des de33333roupes les conséquences de la première intégration de Paribas sur le bilan consolidé au 31 décembre 1999 sont présentées en note 3.

Le groupe BNP a fait application au 31 décembre 1999 de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. La présentation des états financiers relatifs au premier semestre 1999 a été retraitée en conséquence pour tenir compte de l'intégration globale des filiales à activités dissemblables (assurance, promotion immobilière). Les éléments permettant la comparaison entre les états financiers consolidés publiés au 30 juin 1999 et les états financiers retraités sont présentés en note 38.

### RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

#### RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Première application de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation

Le groupe BNP Paribas applique le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, pour les comptes afférents à l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, utilisant ainsi la faculté d'application anticipée prévue par l'article 5 dudit règlement.

Les principales modifications apportées par l'application du règlement CRC n° 99-07 aux comptes consolidés du groupe BNP-Paribas sont les suivantes :

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par BNP-Paribas et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes, en particulier l'assurance et la promotion immobilière, est désormais consolidé par intégration globale ;
- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée, cette nouvelle approche ayant entre autres pour conséquence d'une part, de constater des impôts différés non plus seulement probables mais également latents, et, d'autre part, de déterminer les impôts différés sur l'intégralité de la réserve latente des sociétés de crédit-bail du groupe BNP-Paribas.

Les états financiers des entreprises consolidées ont été retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNP-Paribas. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas.

Les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 99-07 ont été calculés de façon rétrospective, conformément aux dispositions de ce règlement ; leur incidence après effet d'impôt a été déterminée à l'ouverture de l'exercice 1999 et imputée sur les réserves consolidées (note 21).

- Première consolidation de Paribas et de ses filiales

La BNP ayant recueilli au 31 décembre 1999 plus de 90 % des titres de Paribas à l'issue des deux offres publiques d'échange intervenues en 1999, l'interprétation faite par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité des conditions d'application de l'article 215 de l'annexe au règlement CRC n° 99-07 rend éligible l'opération de rapprochement de la BNP et de Paribas à la méthode prévue par cet article. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des titres de Paribas la valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas retraités aux normes comptables du groupe BNP. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la valeur d'entrée des actifs et des passifs de Paribas a été imputé sur la prime d'émission liée à l'augmentation de capital née de l'échange des titres (note 21).

Les méthodes comptables de la société Paribas et de ses filiales ont été harmonisées pour se conformer à celles du groupe BNP ; l'incidence des harmonisations de méthodes comptables a été imputée sur les capitaux propres de cette société à la date de son entrée dans le périmètre de consolidation.

La présentation du compte de résultat consolidé du groupe BNP-Paribas se conforme aux dispositions de la recommandation professionnelle bancaire sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion diffusée en décembre 1999. Les états financiers relatifs au 1er semestre 1999 ont été retraités en conséquence.

## PERIMETRE, METHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

### PÉRIMÈTRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de la BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises dont le total de bilan est supérieur à 15 millions d'euros, les sociétés nouvellement créées et appelées à un fort développement, et celles dont la contribution au résultat du sous-groupe auquel elles appartiennent est jugée significative.

Lorsqu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure. Tel est le cas en particulier des participations acquises par la BNP du fait du rapprochement avec Paribas qui sont destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

### MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

- **Sociétés consolidées par intégration proportionnelle**

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP-Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

#### RÈGLES DE CONSOLIDATION

##### Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

- **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

- **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle sont présentés sous la rubrique "Ecart d'acquisition". La part de l'écart d'acquisition affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

- **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

#### **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

#### **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

#### Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique " Opérations de crédit-bail et assimilées " du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.



## **Conversion des comptes en devises étrangères**

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat de la période au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères.

## **Actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe**

Les actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours sont enregistrées en titres de placement et évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou du prix de marché et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

## **Intégration globale des compagnies d'assurances**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

### **• Placements des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de comptes et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et dans le cas des valeurs mobilières amortissables, le prix de remboursement fait l'objet d'une comptabilisation au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. En cas de risque de dépréciation durable de valeurs mobilières, une provision pour dépréciation est constituée. Si le cumul des lignes de placements immobiliers, d'actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable est globalement en moins value latente, une provision technique est constituée au sein des provisions techniques à hauteur de cette moins-value nette.

### **• Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés compte tenu de leur probabilité de versement. En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer, incluant les frais de gestion, sont constituées.

La réserve de capitalisation, destinée à couvrir la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de la compagnie d'assurance et à la diminution de leur revenu, est constituée lors des cessions (vente ou conversion) réalisées avant l'échéance des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable). Les dotations et reprises effectuées sur cette réserve de capitalisation dans les comptes individuels des compagnies d'assurances ont été maintenues dans les comptes consolidés. Cette réserve est présentée parmi les provisions techniques.

### **• Marge technique et financière des activités d'assurance**

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat intra-groupe.

## AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

### TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

- **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP-Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

- **Titres d'investissement**

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsque existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres de participation**

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres mis en équivalence**

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part des capitaux propres revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

#### IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France, ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

La BNP-Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

#### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

#### DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

## PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

## PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

## FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

## INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

### **Impôts sur les sociétés**

Les sociétés du groupe BNP-Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999 dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

### **PARTICIPATION DES SALARIÉS**

Conformément à la réglementation française, BNP-Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

### **RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS**

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP-Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

#### ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

#### ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

#### OPÉRATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

**NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation a évolué entre le 30 juin 1999 et le 30 juin 2000 comme suit :

**Entre le 30 juin 1999 et le 31 décembre 1999 :**

- L'opération publique d'échange réalisée sur les actions de Paribas a conduit la BNP à détenir au 31 décembre 1999, 96,48% de Paribas SA (note 21). En conséquence, cette société, ainsi que l'ensemble des filiales de ce sous-groupe répondant aux critères de consolidation du groupe BNP PARIBAS sont repris à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1999 dans les comptes consolidés du nouveau groupe.
- Deux sociétés, BNP Securities Australia et Immobilière des Bergues sont consolidées par intégration globale.
- La restructuration du groupe Suisse a donné lieu à la déconsolidation de l'UEB Holding et à la consolidation par intégration globale d'une nouvelle holding, BNP Suisse Holding SA.
- En application des nouvelles règles d'établissement des comptes consolidés (note 1), les deux sociétés d'assurance Natio Vie, BNP RE Luxembourg, la société de promotion immobilière Meunier Promotion et SIFIDA précédemment mises en équivalence, sont désormais consolidées par intégration globale.
- Une société conjointement acquise par la BNP et Cofinoga, Creation Financial Services est consolidée par intégration proportionnelle, ainsi que Natio Assurances, par franchissement du seuil de consolidation.
- Une société créée, BNP Andes, ainsi qu'une société acquise, Fisher Francis Tree and Watts (USA) sont consolidées par mises en équivalence.
- Les sociétés Natiolocation et SAPEG ayant fait l'objet d'une fusion absorption respectivement par BNP Lease et Financière BNP ne sont plus consolidées.
- Les sociétés, BNP Leasing Ltd et Négocequip consolidées précédemment par intégration globale ainsi que les sociétés Euromezzanine SCA, DGC Participations, Béarnaise de Participations et SFDI précédemment consolidées par mises en équivalence et ne répondant plus aux critères de seuil de consolidation, ne sont plus consolidées.

**Entre le 31 décembre 1999 et le 30 juin 2000 :**

- La société PARIBAS SA, précédemment intégrée globalement, ayant été fusionnée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 avec BNP SA pour former BNP-PARIBAS SA, n'est plus consolidée.
- Diverses opérations de restructuration ont donné lieu à la consolidation par intégration globale de l'UEB Switzerland et de BNP Services SA (restructuration du groupe suisse) et de Bergues Finances (restructuration du groupe UEB).
- Quatre sociétés créées sont nouvellement consolidées : PAM Milan SGR SPA et August Holdings Ltd par intégration globale, SCI Bassin Nord par intégration proportionnelle et Devimo Consult par mise en équivalence.
- En application des nouvelles règles d'établissement des comptes consolidés (note 1), la société Paribas Capital Funding est désormais consolidée par intégration globale.
- La société Europcar Lease, précédemment consolidée par intégration proportionnelle, est désormais consolidée par intégration globale à la suite de l'acquisition par le groupe de la totalité du capital de cette société.
- Les sociétés BICI Senegal, BICI Gabon, BICI Côte d'Ivoire et BICI Burkina Faso, précédemment consolidées par mises en équivalence sont désormais consolidées par intégration globale par suite du relèvement du taux de la participation du groupe dans ces entités.
- BNP Finance, absorbée par BNP SA, Paribas Investissement Développement, absorbée par la Société Centrale d'Investissement et Paribas Bank of Canada, entité ayant fait l'objet d'une fusion-absorption par BNP Canada, ne sont plus consolidées.
- Vingt cinq sociétés ne répondant plus aux critères de seuil de consolidation ne sont plus consolidées : BNP Cooper Neff Advisors, BNP Cooper Neff, SNC Hausmann 1, SPV Paribas New York, SAS Taitbout Paris 9, Ste de Gestion et SAS Colombier Carrières précédemment consolidées par intégration globale ; Cobepa -Codefi, Cobepa-Berginvest, Nationale A portefeuille, Cobepa-Floridienne, Cobepa-GIB, Cobepa-Sait Radioholland, Erbe SA, Cobepa-UCO Textile, Pargesa Holding, Cobepa-Groupe Josi, Cobepa Sopex, Cobepa Uco Engineering, Cobepa Compagnie Centrale 1909, Cobepa Ancorabel, Cobepa Spass, Cobepa – Zetes et Cobepa-Vegobeheer consolidées précédemment par mise en équivalence ; Cortal Direct précédemment consolidée par intégration proportionnelle.



SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
<b>Etablissements de crédit</b>			
ACCEA Finances.....	(1)	100,00	99,97
Antee .....	(1)	100,00	100,00
Arval Service Lease .....	(1)	100,00	100,00
Banque Cortal .....		100,00	100,00
Banque de Bretagne .....	(1)	99,99	99,99
Banque de la Cité .....	(1)	100,00	100,00
Banque de Wallis et Futuna .....		51,00	51,00
Banque Financière Cardif .....		100,00	100,00
BNP "I" .....		100,00	100,00
BNP Factor .....	(1)	100,00	100,00
BNP Guadeloupe .....	(1)	100,00	100,00
BNP Guyane .....	(1)	100,00	100,00
BNP Lease .....	(1)	100,00	100,00
BNP Martinique .....	(1)	100,00	100,00
BNP Nouvelle Calédonie .....		100,00	100,00
BNP Paribas Securities Services .....	(1)	100,00	100,00
Bque Directe .....	(1)	100,00	100,00
Carnégie et Cie .....		100,00	99,93
Cetelem .....		100,00	100,00
Cie Gle Location Industrielle.....	(1)	100,00	99,98
Cie Médicale Fin.Voitures .....		99,96	99,95
Claas Financial Services Sas.....		90,00	90,00
Cofica .....	(1)	99,97	99,97
Cofica Bail.....	(1)	100,00	99,97
Cofiparc SNC .....	(1)	100,00	99,98
Corelim SNC .....		100,00	99,93
Credial.....	(1)	100,00	100,00
Crédit Moderne Antilles.....		100,00	100,00
Crédit Moderne Guyane.....		100,00	99,99
Crédit Moderne Océan Indien .....		97,14	97,14
Effico Sarl.....	(1)	100,00	100,00
Fac Location SNC .....		100,00	100,00
Fidem.....		51,00	51,00
Foncière de Cetelem .....	(1)	100,00	100,00
Inchcape Finance .....		51,00	50,98
Klebail SA .....		100,00	100,00
Massilia Bail .....	(1)	100,00	100,00
Natiobail .....		78,89	78,89
Natiocrédibail .....		100,00	100,00
Natiocrédimurs .....		100,00	100,00
Natioénergie .....		100,00	100,00
Neuilly Contentieux.....		94,80	94,83
Norbail Location Snc.....		100,00	100,00
Norbail SNC .....		100,00	100,00
Norrskan Finance .....		51,00	51,00
Paribas Banque Privée Monaco .....		100,00	99,98
Paribas Dérivés Garantis .....		100,00	100,00
Paricomi.....		100,00	99,92
Parifergie.....		99,42	99,42
Parilease.....	(1)	100,00	100,00
Prêts et Services .....		100,00	99,93
SA Finance et Gestion.....		70,00	70,00
SA Leval 3.....	(1)	100,00	100,00
Same Deutz-Fahr Finance .....		99,97	99,97
Services et Finance .....		51,00	51,00
Services et Prêts Immobilier.....		100,00	99,92
Socappa.....	(1)	99,93	99,93
Sofracem.....	(1)	100,00	100,00
UCB .....		99,93	99,93
UCB Bail .....	(1)	100,00	99,93
UCB Entreprise .....	(1)	100,00	99,93
UCB Locabail Immobilier.....		100,00	99,92
UFB Locabail.....	(1)	100,00	100,00
Via Banque.....		59,94	59,94
Via Crédit Banque – Banque Des Iles.....		97,60	58,70

**Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit**

Arius Finance .....		100,00	100,00
Arius S.A. ....		100,00	100,00
Banexi Communication SA .....	(1)	100,00	100,00
Banexi Société de Capital Risque .....		100,00	100,00
BNP Arbitrage .....	(1)	100,00	100,00
BNP Développement SA .....		100,00	100,00
BNP Emergis .....	(1)	100,00	100,00
BNP Equities France .....	(1)	99,81	99,81
BNP Immobilier .....	(1)	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management Group .....	(1)	100,00	100,00
Cardif Asset Management .....	(1)	100,00	100,00
Codexi .....		99,91	99,91
Compagnie d'Investissement de Paris "CIP" .....		100,00	100,00
Conseil Investissement .....		99,99	99,99
Cybele RE .....		100,00	100,00
Europcar Lease.....		100,00	100,00
Financière BNP.....	(1)	100,00	100,00
Firem.....	(1)	100,00	100,00
Gerfonds .....		99,96	99,96
Immo Investissements BNP.....	(1)	100,00	100,00
Institut de Télémarketing.....	(1)	99,92	99,92
Jovacienne de Participations .....	(1)	100,00	100,00
Natioinformatique.....		100,00	100,00
Paribas Asset Management.....		100,00	99,99
Promopart BNP.....	(1)	100,00	100,00
SNC Cortal Fund Management.....		100,00	99,99
.....	(1)	100,00	100,00
Société de Courtage d'Assurance Universel.....		100,00	100,00
Société Française Auxiliaire "SFA" .....	(1)	100,00	100,00

**Autres entreprises à caractère financier**

NHG Guyomarc'h.....		100,00	97,99
---------------------	--	--------	-------

**SOCIÉTÉS ETRANGERES**
**Etablissements de crédit**
**Europe**

ARVAL Belgium.....		95,00	99,98
ARVAL Espana.....		99,94	99,97
ARVAL Italie.....		55,00	61,40
ARVAL Luxembourg .....		100,00	99,98
ARVAL Portugal.....		100,00	99,96
BANCA UCB (IT).....		100,00	99,96
Banque Paribas Suisse .....		99,98	99,98
BNP Bank NV (Pays-bas).....		100,00	100,00
BNP Capital Finance Ltd (Irlande).....		100,00	100,00
BNP Espana.....		99,17	99,17
BNP Factor (Portugal).....		100,00	100,00
BNP Finans A/S Norge .....		100,00	100,00
BNP Ireland Ltd (Groupe) .....		100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie) .....		100,00	100,00
BNP Luxembourg .....		100,00	100,00
BNP Plc Londres .....		100,00	100,00
BNP Suisse .....		100,00	99,98
BQUE Paribas Luxembourg .....		100,00	100,00
Cétélem Belgium .....		60,00	59,98
Cétélem Bénélux BV (Pays Bas) .....		100,00	99,97
Cétélem CR (République Tchèque) .....		65,00	65,00
Cétélem SFAC (Portugal).....		100,00	99,99
Cie Bancaire UK Fonds A (Grande Bretagne) .....		100,00	100,00
Cie Bancaire UK Fonds B (Grande Bretagne) .....		100,00	99,98
Cie Bancaire UK Fonds D (Grande Bretagne) .....		100,00	99,98
CLAAS Leasing GMBH (Allemagne).....		100,00	90,00
Cortal Bank Luxembourg.....		100,00	100,00
Eurocredito (Espagne) .....		80,00	80,00
Fimestic (Espagne) .....		100,00	100,00
Fimestic Expansion (Espagne) .....		100,00	100,00
Finer (Italie) .....		60,00	59,99
Groupe United European Bank UEB (Suisse) .....		100,00	99,98
Magyar Cetelem (Hongrie) .....		76,52	100,00
Paribas Deutschland BV (Pays Bas).....		100,00	100,00
Paribas Finance INC (EU) .....		100,00	100,00

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
ARVAL LTD (Grande Bretagne) .....	75,00	75,00
Paribas Finanzaria SPA (Italie).....	100,00	100,00
Paribas Limited - PB Net (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Paribas Suisse Guernesey (Guernesey) .....	100,00	99,98
UCB Group LTD (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
UCB Socabail Immobiliare (Italie) .....	100,00	99,96
UCI Grupo (Espagne) .....	50,00	49,97
UFB Factoring ITALIA .....	100,00	99,98
UFB Finfactor (Espagne) .....	100,00	100,00
UFB Group (Grande Bretagne) .....	100,00	100,00
UFB Kredit Bank (Allemagne) .....	100,00	100,00
UFB Leasing Italia .....	100,00	99,98
UFB Locabail Deutschland .....	100,00	100,00
UFB Systema Leasing (Allemagne) .....	100,00	100,00
Unifactors Belgium .....	100,00	99,98
United European Credit BV (Pays-Bas) .....	100,00	99,97
<b>Amérique</b>		
Banco BNP Brasil SA (Brésil) .....	100,00	100,00
BANCO Cetelem Argentine.....	60,00	60,00
BNP (Canada) .....	100,00	100,00
BNP (Mexico) SA .....	100,00	100,00
BNP (Panama) SA .....	91,79	91,79
BNP (Uruguay) SA .....	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU) .....	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd (Bahamas) .....	100,00	100,00
Groupe BANCWEST CORP. (EU).....	44,97	44,97
Paribas North America (EU).....	100,00	100,00
Paribas Principal INC (EU).....	100,00	100,00
PNA - Paribas Properties Incorporated (EU).....	100,00	100,00
<b>Asie – Océanie</b>		
BBD Indonesia .....	88,00	88,00
BNP Arbitrage Hong Kong Ltd .....	100,00	100,00
BNP Primeeast Securities (Hong Kong) .....	100,00	90,00
BNP Securities Australia .....	100,00	100,00
Paribas Japan LTD.....	100,00	100,00
Paribas Merchant BK. Asia LTD (Singapour) .....	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie) .....	80,00	79,97
<b>Afrique</b>		
Banque du Caire et de Paris (Egypte) .....	76,00	76,00
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI (Madagascar) .....	75,00	65,31
Banque pour le Commerce et L'industrie (Comores) .....	51,00	51,00
BCI Mer rouge (République de Djibouti) .....	51,00	51,00
BICI Côte d'Ivoire .....	56,79	47,73
BICI Gabon .....	46,67	40,76
BICI Sénégal .....	54,11	44,83
BICIA Burkina Faso .....	51,00	40,04
BMCI (Maroc) .....	50,00	50,00
BMCI Leasing Maroc .....	71,83	35,91
Paribas Côte d'Ivoire.....	84,38	84,38
UBCI (Tunisie) .....	50,00	50,00
Union Tunisienne de leasing (Tunisie) .....	34,71	19,71
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP Financière du Régent (Belgique) .....	99,99	99,99
BNP Pasfin SIM SPA (Italie) .....	100,00	100,00
BNP SIM SA Milan (Italie) .....	100,00	100,00
BNP Suisse Holding .....	99,98	99,98
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne) .....	100,00	100,00
Centro Di Telemarketing (Italie).....	50,00	50,00
Cie Bancaire UK Fonds C (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Cipango Ltd (Grande-Bretagne) .....	100,00	100,00
European RE (Guernesey).....	100,00	88,65
Fund Services (Pologne).....	100,00	100,00
Interconti - Finance (Irlande) .....	100,00	100,00
PAM Luxembourg.....	100,00	99,99
Société Financière pour les Pays d'Outre Mer - SFOM (Suisse).....	74,17	74,17

**Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)**

August – Holdings Ltd.....	100,00	100,00
PAM – Milan SGR SPA.....	100,00	100,00
PAM UK Limited .....	100,00	100,00
Paribas €&B Limited (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Paribas Fonds Marketing (Allemagne).....	100,00	99,99
Paribas Futures LTD (Grande Bretagne).....	100,00	99,99
Paribas Investment Managt GMBH (Allemagne).....	100,00	100,00
Paribas LTD – PBAS Capital Markets GRP LTD.....	100,00	100,00
Paribas LTD – Wigmore Loan Finance LTD.....	100,00	100,00
Paribas UK Holding LTD (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Paribas UK LTD (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
<b>Amérique</b>		
BNP Capital Market LLC (EU).....	100,00	100,00
BNP Mexico Holding (Mexique).....	100,00	100,00
BNP Securities INC (EU).....	100,00	100,00
BNP US Funding LLC (EU).....	100,00	100,00
French American Banking Corporation - FABC (EU).....	100,00	100,00
PAM LTD Bahamas .....	100,00	100,00
Paribas Bahamas LTD Suisse (Bahamas).....	100,00	99,98
Paribas DO BRASIL Consultaria Projeto .....	100,00	100,00
PNA – Paribas Asset Management Incorporated (EU).....	100,00	100,00
PNA – Paribas Corporation (EU).....	100,00	100,00
PNA – Paribas Futures Incorporated (EU).....	83,00	100,00
<b>Asie – Océanie</b>		
BNP Equities Asia (Malaisie).....	85,62	85,62
BNP Equities Group Australia (Australie).....	100,00	100,00
BNP Finance Hong Kong Ltd .....	100,00	100,00
BNP Futures HKG (Hong Kong).....	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd.....	100,00	100,00
BNP Pacific Ltd (Australie).....	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Capital Ltd HKG (Hong Kong).....	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Ltd Greater China (Malaisie).....	90,00	90,00
BNP Prime Peregrine Securities Singapour.....	70,00	70,00
BNP Prime Peregrine Securities Thailand.....	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Singapore Ltd.....	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine South East Asia (Malaisie).....	100,00	100,00
BNP Securities HKG (Hong Kong).....	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu).....	100,00	100,00
PAM Asia Ltd Singapour.....	100,00	100,00
PAM Japan Ltd.....	100,00	99,99
Paribas ASIA Equity Jasereh (Indonésie).....	85,00	100,00
Paribas Asia EQUITY LTD (Hong Kong).....	100,00	100,00
Paribas Asia EQUITY PHILS INC (Philippines).....	100,00	100,00
Paribas Asia LTD (Hong Kong).....	100,00	100,00
Paribas Capital Markets LTD (Hong Kong).....	100,00	100,00
Paribas Group Australia.....	100,00	100,00
Paribas Investissement ASIA (Hong Kong).....	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonésia (Indonésie).....	100,00	99,97
<b>Afrique</b>		
BMCI Offshore (Maroc).....	100,00	50,00

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Immobilier			
Antin Bail .....	(1)	100,00	100,00
ANTIN Gérance .....		95,10	95,10
CB Pierre .....		99,00	60,50
Cerenicim .....		100,00	100,00
Compagnie Immobilière de France "CIF" .....	(1)	100,00	100,00
Fleurantine de Participations .....	(1)	100,00	100,00
Foncière Mulhouse Nord .....		100,00	100,00
Immob.Marché ST. Honoré SCI .....		100,00	61,11
Immobilière des Bergues .....		100,00	100,00
KLE 31 .....		99,88	61,14
Klépierre .....		61,11	61,11
Loisirs Finance SA .....		51,00	50,98
Meunier Promotion (Groupe) .....	(1)	100,00	100,00
SA 25 Kléber .....	(1)	100,00	100,00
SA 37 La Perouse .....	(1)	100,00	100,00
SA Cecobil .....		50,00	30,55
SA Centrale Immobilière .....		100,00	61,11
SA DE Flers .....	(1)	100,00	100,00
SA Klecentres .....		87,50	53,47
SA Soaval .....		49,92	25,93
SA Socoseine .....		74,88	43,49
SA Tours Nationale .....		100,00	53,47
Saint André PEY Berland .....		100,00	53,47
SAS 192 Charles de Gaulle .....		100,00	61,11
SAS 21 Kléber .....		100,00	61,50
SAS 21 La Perouse .....		100,00	61,11
SAS 43 Grenelle .....		100,00	61,11
SAS 43 Kléber .....		100,00	61,11
SAS 46 Notre Dame Victoires .....		100,00	61,11
SAS 5 Kléber .....	(1)	100,00	100,00
SAS 5 Turin .....		100,00	61,13
SAS 52 Iena .....		100,00	61,11
SAS Baudin Levallois .....		100,00	61,11
SAS Baudot Massy .....		100,00	61,11
SAS Begles Arcins .....		75,00	40,10
SAS Cande .....		100,00	61,10
SAS Center Villepinte .....		100,00	53,48
SAS Centre Jaude Clermont .....		100,00	100,00
SAS Combs La Ville .....	(1)	100,00	53,47
SAS Concorde Puteaux .....		100,00	61,11
SAS Daumesnil Reuilly .....		100,00	61,11
SAS Doumer Caen .....		100,00	53,49
SAS Espace Dumont d'urville .....		100,00	61,11
SAS Espace Kléber .....		100,00	61,11
SAS Etoile Résidence .....	(1)	100,00	100,00
SAS Flandre .....		100,00	61,10
SAS Fontenay La Redoute .....		100,00	61,15
SAS Kléber Levallois .....		100,00	61,11
SAS Kléber Montigny .....	(1)	100,00	100,00
SAS Klebureaux .....		100,00	61,11
SAS Klefinances .....	(1)	100,00	100,00
SAS Klegestion .....		100,00	61,11
SAS Klemurs .....		100,00	61,11
SAS Langevin Herblay .....		100,00	61,11
SAS Le Havre Capelet .....		100,00	61,11
SAS Le Havre Tourneville .....		100,00	61,11
SAS Leblanc Paris 15 .....		100,00	61,11
SAS Louis Philippe .....	(1)	100,00	100,00
SAS Melun ST Peres .....		100,00	53,48
SAS Oise Cergy .....		100,00	80,52
SAS Paul Doumer Rueil .....		100,00	61,14
SAS Poitiers Alienor .....		100,00	61,11
SAS Sinkle .....	(1)	100,00	100,00
SAS Sommer Antony .....		100,00	61,11
SAS Strasbourg La Vigie .....		100,00	53,54
SAS Suffren Paris 15 .....		100,00	61,11
SAS Vanne Montrouge .....		100,00	63,05
SAS Varennes Ormes .....		100,00	61,11
SC Bourse .....		85,00	46,59

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Immobilier		
SC Cecocord .....	100,00	61,10
SC Rouen Cande .....	100,00	61,10
SCI Boulogne d'aguesseau .....	99,90	60,44
SCI Etoile Quinzième .....	99,90	60,44
SCI Les Ellipses .....	99,90	60,44
SCI Levallois Anatole France .....	99,90	60,44
SCI Levallois Michelet .....	99,90	60,44
SCI Paris Suffren .....	99,90	60,44
SCI rue du Sentier .....	100,00	61,11
SCI Rueil Hermes .....	99,90	60,44
SCI Square Chaptal 2 .....	100,00	61,11
SCI Villepinte LE Tropical .....	99,90	60,44
Secmarne .....	61,67	35,07
SEGECE .....	89,99	51,94
SEGEFICO .....	(1) 100,00	100,00
SETIC .....	100,00	100,00
SI Immobilière 36 AV.OPERA .....	100,00	100,00
SNC 86 Anatole France .....	100,00	61,11
SNC Cecoville .....	99,90	61,10
SNC Cortal Pierre Gestion .....	100,00	100,00
SNC Couperin Foncière .....	100,00	61,11
SNC Foncière Saint Germain .....	100,00	61,11
SNC Général Leclerc 11/11bis Levallois .....	100,00	61,11
SNC Godefroy Puteaux .....	100,00	61,11
SNC Kléber La Perouse .....	100,00	61,11
SNC Liège 25 Paris 8eme.....	100,00	61,11
SNC Soccendre.....	100,00	51,95
SNC Université Paris 7eme.....	100,00	61,11
SOLOREC.....	100,00	55,82
STE du 23 Avenue Marignan .....	100,00	61,11
Assurance		
Cardif RD .....	(1) 100,00	100,00
Cardif SA .....	(1) 100,00	100,00
Cardif Sté Vie .....	(1) 100,00	100,00
Gestion Croissance .....	72,40	84,40
Natio-vie (Groupe) .....	(1) 100,00	100,00
Autres		
BETI SNC .....	100,00	100,00
BINCOFI .....	100,00	100,00
CAPEFI .....	(1) 100,00	100,00
Cie d'entreprises industrielles et commerciales ( C.E.I.C) .....	(1) 98,80	98,80
Compagnie d'entreprises et de Chemins de Fer.....	(1) 100,00	100,00
Courcoux Bouvet .....	100,00	100,00
Financière Kléber.....	(1) 100,00	100,00
Foncière de la CB.....	100,00	100,00
GAM C.B.....	92,68	90,63
GEP C.B. ....	96,35	93,79
KLE 22 .....	(1) 99,92	100,00
KLE 65 .....	(1) 99,80	100,00
KLE 66 .....	(1) 100,00	100,00
Omnium Gestion Dévelop.IMMOB.....	(1) 100,00	100,00
Opatra.....	(1) 100,00	99,97
Ottofrance International.....	(1) 100,00	99,97
P.A.I Management .....	(1) 100,00	100,00
Parfici.....	(1) 100,00	100,00
Paribas International .....	(1) 100,00	100,00
Paribas Santé SA .....	(1) 100,00	99,93
Quatch .....	(1) 99,96	99,93
Safadeco SP .....	100,00	100,00
Safadeco SA .....	(1) 100,00	100,00
SAGAL .....	(1) 100,00	97,99
SGCF.....	(1) 99,97	99,97
Société Centrale d'investissement .....	100,00	100,00
Société d'informatique et de Systèmes (SIS).....	(1) 100,00	100,00
Sogimo SA .....	(1) 99,99	99,99

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Assurance</b>		
BNP Re Luxembourg	100,00	100,00
Cardif Assicurazioni (Italie).....	100,00	100,00
Cardif CIA SEG. VIDA (Argentine).....	100,00	100,00
Cardif Leven (Belgique).....	100,00	100,00
Cardif Provita (République Tchèque).....	100,00	100,00
Cia Seguros De Vida (Chili).....	100,00	100,00
Compania De Seguros Generales (Chili).....	100,00	100,00
Investlife Luxembourg SA.....	100,00	100,00
Pinnacle Holding (Grande Bretagne).....	88,65	88,65
Pinnacle Insurance (Grande Bretagne).....	100,00	88,65
Pinnacle Insurance Mangt Serv. (Grande Bretagne).....	100,00	88,65
Pinnafrica Holding LTD (AF du Sud).....	100,00	88,65
Pinnafrica Insurance CY (AF du Sud).....	100,00	88,65
Pinnafrica Insurance LIFE (AF du Sud).....	100,00	88,65
<b>Immobilier</b>		
90 William Street Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00
EJENORTE (Espagne).....	100,00	100,00
EJESUR (Espagne).....	100,00	100,00
Great Central Railway Land (France).....	(1) 99,80	99,80
IMMOBILIARE Magnolia SRL (Italie).....	85,00	51,94
Monopoly(Grande Bretagne).....	100,00	100,00
<b>Autres</b>		
Amparzo (Pays Bas).....	100,00	47,54
Cobema (Belgique).....	100,00	59,78
Cobema – Belvuco (Belgique).....	77,89	45,95
Cobema - CFA SA (Belgique).....	82,10	49,08
Cobema - Cie de Particip Intern BV (Pays Bas).....	100,00	47,53
Cobema - Cie de Particip Intern SA (Luxembourg).....	97,50	58,29
Cobema - Cie Financière et Mobilière (Belgique).....	100,00	57,44
Cobema - Cie Forestière "Cosylva" (Belgique).....	100,00	47,54
Cobema - Cie Gestion & Develop Informatiq (Belgique).....	100,00	59,78
Cobema – Cippar (Belgique).....	100,00	47,53
Cobema – Clairville (Belgique).....	100,00	59,78
Cobema - Cobema Finance (Luxembourg).....	100,00	59,78
Cobema - Cobema Technology (Belgique).....	100,00	59,78
Cobema – Copabel SA (Belgique).....	100,00	58,29
Cobema – Coparin (Luxembourg).....	100,00	58,29
Cobema - Financ Develop & Particip (STE).....	100,00	28,89
Cobema – Financiere Cristal SA (Luxembourg).....	100,00	47,53
Cobema - Group T SA (Belgique).....	100,00	47,54
Cobema - Groupe Financier Liegeois (Belgique).....	100,00	47,54
Cobema – Holnor (Pays Bas).....	100,00	58,29
Cobema - Internat Financing Partners SA (Luxembourg).....	100,00	47,53
Cobema – Libelux (Luxembourg).....	99,98	59,77
Cobema – Libenel (Pays Bas).....	100,00	59,78
Cobema – Lim (Pays Bas).....	100,00	59,78
Cobema – Limaco (Belgique).....	100,00	45,96
Cobema - Lucht ET Licht NV (Pays Bas).....	100,00	45,95
Cobema – Mascagni (Belgique).....	100,00	45,93
Cobema – Paribas Deelnemingen NV (Pays Bas).....	100,00	56,32
Cobema - Paribas Participation Limitee (Canada).....	97,50	58,29
Cobema – Ramlux (Luxembourg).....	100,00	45,96
Cobema - Regio Invest Ontwik Maats (Belgique).....	100,00	45,95
Cobema - SA Mosane (Belgique).....	79,52	47,53
Cobema – Sté Financière & et de Réalisation (Belgique).....	100,00	59,78
Cobema – Texaf (Belgique).....	82,10	49,08
Cobema – Tradexco SA (Belgique).....	100,00	59,78
Cobema – Vobis Finance (Belgique).....	50,00	28,89
Cobema (Belgique).....	61,52	59,78
Cobema International (Pays Bas).....	100,00	59,78
Luxpar Réassurance (Luxembourg).....	100,00	100,00
Ottomane CIE Financière (Luxembourg).....	96,15	96,26
Paribas Cap Inv (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Paribas International BV (Pays Bas).....	100,00	100,00
Paribas LTD – Paribas Managt Service LTD (Grande Bretagne).....	100,00	100,00
Paribas Sante Intern.BV (Pays Bas).....	100,00	96,47
PARIBAS Trust Luxembourg.....	100,00	100,00
Plagefin (Luxembourg).....	99,99	100,00
Sagip (Belgique).....	100,00	100,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Etablissements de crédit</b>		
Case Credit Europe .....	50,00	50,00
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Antarius.....	50,00	50,00
Axeria Assurances.....	35,00	35,00
C.F.J.P.E.....	50,00	50,00
Dartem .....	50,00	50,00
Finaref RD.....	40,00	40,00
Finaref VIE.....	40,00	40,00
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
Arval Suisse LHS.....	50,00	49,99
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie) .....	30,00	30,00
BNP Dresdner Bank (Polska) SA .....	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank AD (Bulgarie) .....	40,00	40,00
BNP Dresdner Bank CR/AS (République Tchèque) .....	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Croatia (Croatie) .....	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Z A O (Russie) .....	50,00	50,00
BNP Dresdner European Bank AG (Autriche) .....	50,00	50,00
BNP KH Dresdner Bank Rt (Hongrie) .....	50,00	50,00
Case Crédit Europe (Allemagne).....	50,00	50,00
Case Credit UK LTD .....	50,00	50,00
Case Leasing (Allemagne) .....	50,00	50,00
<b>Afrique</b>		
Attijari Cetelem (Maroc) .....	50,00	50,00
Attijari Locabail (Maroc) .....	50,00	50,00
<b>Amérique</b>		
Dresdner Banque Nationale de Paris Chile (Chili) .....	44,14	44,14
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili) .....	50,00	50,00
<b>Asie – Océanie</b>		
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine) .	50,00	50,00
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie) .....	29,99	29,99
Centro Vita ASS (Italie).....	49,00	49,00
Poczsta Polska (Pologne) .....	48,00	48,00
<b>Amérique</b>		
Dresdner BNP Chile Corredores de Bolsa (Chili) .....	50,00	50,00
<b>Entreprises non financières</b>		
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Assurance</b>		
Natio-Assurances .....	50,00	50,00
<b>Immobilier</b>		
SCI Antin Vendome .....	50,00	30,55
SAS Brescia.....	50,00	26,73
SAS ESPACE Cordeliers .....	50,00	30,55
SAS LE Havre Lafayette .....	40,00	24,44
SAS LE Havre Vauban.....	40,00	24,44
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Sociétés Immobilières</b>		
ICD SPA (Italie) .....	50,00	22,72



SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
-------------------------	------------	-----------

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

**Etablissements de crédit**

3 CVD .....	15,00	15,00
BQE Petrofigaz.....	44,81	44,81
CLF Locabail SAS .....	40,00	40,00
Cofinoga.....	49,00	54,00
Covofi.....	34,00	34,00
Facet.....	38,85	38,85
Finalion .....	49,00	49,00
Finama.....	49,00	49,00
Société Française du Chèque de Voyage .....	21,00	21,00
STE Paiement Pass.....	40,01	40,00
VIA Credit Banque – Sagefi .....	38,78	23,25

**Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit**

Assurances Banque Populaire .....	15,00	15,00
Euromezzanine SCA 2 .....	31,60	31,60
Fougerolle Financière SAE .....	49,82	49,82
Laser.....	9,80	9,80
Novacredit.....	34,00	34,00

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

**Etablissements de crédit**

Europe

ATF Turquie .....	30,00	38,55
Cétélem Polska Expansion (Pologne).....	100,00	100,00
Cofidis Belgium .....	15,00	15,00
Cofidis Hispania.....	15,00	15,00
Cofidis UK (Grande Bretagne).....	15,00	15,00
Fimaser (Belgique) .....	40,00	39,99
Findomestic (Italie) .....	42,74	42,73
Fipryca (Espagne) .....	34,00	40,00
Fortis Credit (Belgique) .....	45,00	26,99
Halifax Cetelem Finance Ltd (Grande Bretagne).....	50,00	50,00
Vecofin (Italie) .....	15,00	15,00

Asie

Carrefour Financial Consulting (Taïwan).....	40,00	40,00
Cétélem Services Korea .....	100,00	100,00
Cétélem Services Taiwan.....	100,00	100,00

Afrique

International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud) ...	81,60	60,53
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie) .....	43,84	32,51

Amériques

Banco Servicios Financieros (Argentine) .....	40,00	40,00
BNP Andes (Pérou) .....	99,99	99,99
Cétélem America.....	100,00	100,00

**Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit**

Amérique

BNP Canada - Valeurs mobilières .....	100,00	100,00
Fisher Francis Trees and Watts (Etats Unis) .....	24,90	60,00

Europe

Cortal Belgique.....	40,00	40,00
SIFIDA (Luxembourg) .....	70,33	48,03

Asie – Océanie

BNP Prime Peregrine Futures Ltd HKG (Hong Kong) .....	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Inc. Philippines .....	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Services Ltd HKG (Hong Kong) .....	100,00	90,00
BNP Primeast Indonesia .....	100,00	96,99

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Immobilier</b>		
SCI Secovalde.....	40,00	24,44
Segece Loisirs ET Transactions .....	100,00	49,38
<b>Autres</b>		
AXA Refinance .....	21,00	21,00
Finaxa .....	22,67	22,31
RIVP-Regie Immob.Ville Paris.....	30,79	30,79
SINVIM.....	(1) 100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS ETRANGERES</b>		
<b>Immobilier</b>		
Devimo Consult	35,00	18,18
<b>Autres</b>		
Cobepa - ALL TAG (Belgique).....	26,47	12,58
Cobepa – Ancorabel (Belgique).....	19,01	8,39
Cobepa - Ariane Beheer (Belgique) .....	27,45	15,47
Cobepa - Dehnert & Jansen (Belgique).....	35,19	19,82
Cobepa – Eurovos (Belgique).....	20,00	11,26
Cobepa – Interxion (Belgique) .....	24,05	13,55
Cobepa - Languahe Hill (Belgique) .....	31,63	14,54
Cobepa - Mainland Sequoia (Belgique).....	30,00	16,90
Cobepa – Mediabel (Belgique) .....	22,52	10,78
Cobepa – Neurones (Belgique) .....	38,36	18,23
Cobepa - SENS Label (Belgique) .....	24,94	14,05
Cobepa - T-Palm (Belgique) .....	63,24	30,06

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1<sup>er</sup> Janvier 2000

**NOTE 3 – CONTRIBUTION AUX ETATS FINANCIERS DU GROUPE BNP-PARIBAS DE PARIBAS ET DE SES FILIALES  
AU 31 DECEMBRE 1999**

Le sous-groupe Paribas contribuait au 31 décembre 1999 à 41,5 % du bilan du Groupe BNP-Paribas et 47,3 % des activités hors-bilan.

En millions d'euros	BNP et filiales (hors Paribas)	Paribas et filiales	Groupe BNP-Paribas
<b>ACTIF</b>			
Opérations interbancaires et assimilées	134 045	93 561	227 606
Opérations avec la clientèle	154 180	59 215	213 395
Placements financiers des activités d'assurance	27 927	20 002	47 929
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 629	33 649	57 278
Actions et autres titres à revenu variable	12 529	14 153	26 682
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	3 075 (1)	4 743	7 818
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	233	2 030	2 263
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 572	2 598	5 170
Comptes de régularisation et autres actifs	50 218	58 877	109 095
Ecart d'acquisition	226	1 163	1 389
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>408 634</b>	<b>289 991</b>	<b>698 625</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérations interbancaires et assimilées	118 616	112 457	231 073
Comptes créditeurs de la clientèle	122 847	26 156	149 003
Dettes représentées par un titre	43 704	33 395	77 099
Provisions techniques et autres passifs des sociétés d'assurance	27 849	19 875	47 724
Compte de régularisation et autres passifs	70 526	81 212	151 738
Provisions pour risques et charges	3 139	3 027	6 166
Dettes subordonnées	9 117	2 860	11 977
Fonds pour risques bancaires généraux	1 037	3	1 040
Capitaux propres (1)	10 336	10 822	21 158
Résultat net de l'exercice	1 463	184	1 647
– Part du groupe	1 311	173	1 484
– Part des minoritaires	152	11	163
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>408 634</b>	<b>289 991</b>	<b>698 625</b>
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés	87 622	34 169	121 791
Engagements de financements reçus	4 426	6 807	11 233
Engagements de garanties données	38 055	18 908	56 963
Engagements de garanties reçus	37 387	2 647	40 034
Titres à recevoir	4 574	5 662	10 236
Titres à livrer	6 280	6 445	12 725
Opérations sur instruments financiers à terme	3 888 271	3 489 569	7 377 840

(1) Après élimination de la participation de la BNP dans Paribas

## NOTE 4 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d'euros	30 juin 2000		31 décembre 1999		30 juin 1999
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
<b>Caisse, banques centrales, CCP</b>	<b>8 254</b>	<b>(105)</b>	<b>8 149</b>	<b>6 031</b>	<b>5 149</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées (note 7)</b>	<b>48 001</b>	<b>(47)</b>	<b>47 954</b>	<b>61 803</b>	<b>45 421</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
Comptes ordinaires	16 613	(36)	16 577	11 284	9 155
Comptes et prêts	23 035	(350)	22 685	34 697	21 888
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	<b>108 073</b>		<b>108 073</b>	106 873	43 328
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	2 082		2 082	6 591	1 645
Total des opérations de pension	<b>110 155</b>		<b>110 155</b>	113 464	44 973
Prêts subordonnés	298		298	327	33
<b>Total des créances sur les établissements de crédit</b>	<b>150 101</b>	<b>(386)</b>	<b>149 715</b>	<b>159 772</b>	<b>76 049</b>
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>206 356</b>	<b>(538)</b>	<b>205 818</b>	<b>227 606</b>	<b>126 619</b>
<i>Dont intérêts courus non échus</i>			2 585	3 129	1 843

NOTE 5 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros	30 juin 2000		31 décembre 1999	30 juin 1999	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	
<b>Créances sur la clientèle</b>					
Créances commerciales	8 384		8 384	8 576	6 725
Comptes débiteurs	16 548		16 548	13 669	12 239
Autres concours à la clientèle					
– Crédits de trésorerie	39 578		39 578	42 655	27 326
– Crédits à l'habitat	33 757		33 757	33 211	16 213
– Crédits à l'équipement	26 503		26 503	27 768	24 379
– Crédits à l'exportation	7 873	(624)	7 249	7 541	3 425
– Autres crédits à la clientèle	52 248	(259)	51 989	50 736	40 693
Total des autres concours à la clientèle	159 959	(883) (a)	159 076	161 911	112 036
Créances douteuses	12 286	(8 539)	3 747	3 930	2 848
Créances rattachées sur la clientèle	1 422		1 422	1 282	748
Titres et valeurs reçus en pension	9 009	(14)	8 995	7 279	8 909
Prêts subordonnés (b)	164	(33)	131	467	85
<b>Total des créances sur la clientèle (c)</b>	<b>207 772</b>	<b>(9 469)</b>	<b>198 303</b>	<b>197 114</b>	<b>143 590</b>
<b>Opérations de crédit bail et assimilées</b>	<b>17 401</b>	<b>(372)</b>	<b>17 029</b>	<b>16 281</b>	<b>9 824</b>
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>225 173</b>	<b>(9 841)</b>	<b>215 332</b>	<b>213 395</b>	<b>153 414</b>
<i>Dont créances rattachées</i>			1 618	1 491	901

(a) Provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 107 millions d'euros au 30 Juin 2000 contre 339 millions d'euros au 31 décembre 1999 et à 68 millions d'euros au 30 juin 1999.

(c) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 10 863 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 12 233 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 8 966 millions d'euros au 30 juin 1999.

## NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
Placements immobiliers	988	1 015	643
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 346	2 288	1 193
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 854	24 925	17 208
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	22 884	18 496	6 077
Parts cessionnaires de provisions techniques	662	496	43
Créances rattachées	579	709	463
<b>Placements financiers des entreprises d'assurance</b>	<b>52 313</b>	<b>47 929</b>	<b>25 627</b>

NOTE 7 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	30 juin 2000			31 décembre 1999		30 juin 1999		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Titres de transaction :</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	22 637		22 637	22 637	32 136	32 136	22 230	22 230
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 969		28 969	28 969	31 899	31 899	4 978	4 978
Actions et autres titres à revenu variable	27 644	(2)	27 642	27 642	25 250	25 250	9 185	9 185
Actions propres détenues par le groupe	136		136	136	63	63	5	5
<b>Total des titres de transaction</b>	<b>79 386</b>	<b>(2)</b>	<b>79 384</b>	<b>79 384</b>	<b>89 348</b>	<b>89 348</b>	<b>36 398</b>	<b>36 398</b>
<b>Titres de placement :</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	6 117	(26)	6 091	6 222	7 993	8 133	1 906	1 922
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 132	(776)	7 356	7 868	11 229	11 572	5 644	5 921
Actions et autres titres à revenu variable	1 413	(52)	1 361	1 461	1 366	1 508	404	451
Actions propres détenues par le groupe					3	4		
<b>Total des titres de placement</b>	<b>15 662</b>	<b>(854)</b>	<b>14 808</b>	<b>15 551</b>	<b>20 591</b>	<b>21 217</b>	<b>7 954</b>	<b>8 294</b>
<b>Titres d'investissement :</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	19 247	(21)	19 226		21 674		21 285	
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 555	(46)	13 509		14 150		6 979	
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>32 802</b>	<b>(67)</b>	<b>32 735</b>		<b>35 824</b>		<b>28 264</b>	
<b>Total des titres de transaction, de placement et d'investissement (a) :</b>	<b>127 850</b>	<b>(923)</b>	<b>126 927</b>		<b>145 763</b>		<b>72 616</b>	
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	48 001	(47)	47 954		61 803		45 421	
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 656	(822)	49 834		57 278		17 601	
Actions et autres titres à revenu variable	29 193	(54)	29 139		26 682		9 594	

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 2 613 millions d'euros au 30 juin 2000 (2 106 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 608 millions d'euros au 30 juin 1999). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 927 millions d'euros dont 795 millions d'euros d'origine française (917 millions d'euros en 1999 dont 798 millions d'euros d'origine française et 169 millions d'euros au 30 juin 1999 dont 70 millions d'euros d'origine française).

## NOTE 7 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT(Suite)

Au cours des deux derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	(en millions d'euros) Montant transféré		
		Au cours du 1er semestre 2000	Au cours de l'exercice 1999	Au cours du 1er semestre 1999
Titre de transaction	Titre de placement	6	535	75
Titre de placement	Titre d'investissement	1	8	8
Titre d'investissement	Titre de placement	166	74	
Titre de transaction	Titre d'investissement	-	15	14

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 30 juin 2000 à 691 millions d'euros (494 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 323 millions d'euros au 30 juin 1999) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 30 juin 2000 à 1 628 millions d'euros (3 264 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 776 millions d'euros au 30 juin 1999).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 872 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 994 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 465 millions d'euros au 30 juin 1999.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale autorisant BNP-Paribas à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur ses propres actions, le Groupe BNP-Paribas a, au cours du premier semestre 2000, vendu les 45 000 titres détenus au 31 décembre 1999 au cours moyen de 92 euros. En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 30 juin 2000, 1 007 270 actions émises par BNP-Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 21).



**NOTE 8 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES**

En millions d'euros)	30 juin 2000			31 décembre 1999		30 juin 1999	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité
<b>titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>							
titres non cotés	2 445	2 082	2 323	1 243	1 582	351	412
titres cotés	2 090	2 069	4 944	2 234	5 562	1 225	2 253
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>	<b>4 535</b>	<b>4 151</b>	<b>7 267</b>	<b>3 477</b>	<b>7 144</b>	<b>1 576</b>	<b>2 665</b>
<b>participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :</b>							
parts dans les entreprises liées non consolidées	470	285	325	296	340	300	322
titres de participation	4 836	4 091	7 954	4 045	8 275	1 515	2 460
<b>Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>5 306</b>	<b>4 376</b>	<b>8 279</b>	<b>4 341</b>	<b>8 615</b>	<b>1 815</b>	<b>2 782</b>
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>9 841</b>	<b>8 527</b>	<b>15 546</b>	<b>7 818</b>	<b>15 759</b>	<b>3 391</b>	<b>5 447</b>

(a) La valeur d'utilité des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le Groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 416 millions d'euros et 139 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 540 millions d'euros et 17 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 284 millions d'euros et 92 millions d'euros au 30 juin 1999.

**NOTE 8 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES (suite)**

Les principales entreprises composant le poste "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées" dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 75 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 1999 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 1999	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %</b>				
AXA	Paris	16 358	2 021	617
TOTAL-FINA	La Défense	27 669	1 520	295
AEGON	Pays-Bas	14 872	1 570	216
SAINT GOBAIN	La Défense	9 538	1 226	202
VIVENDI	Paris	10 892	1 431	191
SCHNEIDER ELECTRIC	Boulogne Billancourt	4 321	496	108
BUENA VISTA HOME ENTER	Etats Unis			105
C.I.B.C. inc.	Etats Unis			105
AIR France	Roissy	2 704 (b)	249	102
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %</b>				
Cassa Risparmio di Firenze	Italie	682	69	117
RTL GROUP (ex Audiofina)	Luxembourg	1 319	293	78
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %</b>				
PARGESA HOLDING	Suisse	3 148	677	406
ERBE	Belgique	993	316	323
GIB Group	Belgique	349	42	203
ROYAL CANIN	Aimargues	89	26	93
GENERAL DE TRANSPORT ET D'INDUSTRIE	Rueil-Malmaison	120	2	89
CREDIT LOGEMENT	Paris	495	15	86
DICOBEL	Belgique	380	(2)	78
VIA NORTH AMERICA	U S A	155	7	75

(a) Selon normes françaises.

(b) données consolidées 31 mars 1999.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse de l'exercice, s'élève à 7 019 millions d'euros au 30 juin 2000 (7 941 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 2 056 millions d'euros au 30 juin 1999).

## NOTE 9 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	12 433	8 685	8 685
Dotation nette aux provisions de la période	452	648	181
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(634)	(863)	(212)
Variation du périmètre de consolidation lié à l'intégration de Paribas et de ses filiales		3 637	
Variation des parités monétaires et divers	426	326	256
<b>Solde en fin de période</b>	<b>12 677</b>	<b>12 433</b>	<b>8 910</b>
Les provisions constituées l'ont été au titre des opérations suivantes :			
– Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	490	568	497
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 5)	9 841	9 873	6 394
• Relatives aux titres (a)	773	691	774
Total des provisions déduites de l'actif (b)	11 104	11 132	7 665
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	<i>2 002</i>	<i>2 193</i>	<i>1 656</i>
– Provisions inscrites au passif :			
• Relatives aux engagements par signature	458	383	358
• Relatives aux créances risquées et assimilées	1 115	918	887
Total des provisions inscrites au passif	1 573	1 301	1 245
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	<i>982</i>	<i>678</i>	<i>704</i>
<b>Total des provisions pour créances douteuses et risques-pays</b>	<b>12 677</b>	<b>12 433</b>	<b>8 910</b>

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 4) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 2 984 millions d'eur au 30 juin 2000 contre 2 871 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 2 360 millions de francs au 30 juin 1999.

## NOTE 9 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d'euros	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
Dotations aux provisions de la période :			
• Clientèle et établissements de crédit	838	1 281	452
• Engagements par signature	19	56	20
• Titres	155	70	6
• Créances risquées et assimilés	6	21	2
<b>Total des dotations aux provisions de la période</b>	<b>1 018</b>	<b>1 428</b>	<b>480</b>
Reprises de provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	(404)	(523)	(205)
• Engagements par signature	(62)	(138)	(68)
• Titres	(89)	(110)	(21)
• Créances risquées et assimilés	(11)	(9)	(5)
<b>Total des reprises de provisions de la période</b>	<b>(567)</b>	<b>(780)</b>	<b>(299)</b>
<b>Dotation nette aux provisions de la période</b>	<b>452</b>	<b>648</b>	<b>181</b>
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	56	138	41
Récupération sur créances amorties	(36)	(44)	(15)
Annulation de dotation (reprise) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	(41)	(40)	(11)
<b>Total du coût du risque</b>	<b>431</b>	<b>702</b>	<b>196</b>
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	467	812	252
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques-pays	(36)	(110)	(56)

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	30 juin 2000		31 décembre 1999	30 juin 1999
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- logiciels informatiques	635	(498)	137	103
- Autres immobilisations incorporelles	341	(163)	178	97
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>976</b>	<b>(661)</b>	<b>315</b>	<b>200</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
- Terrains et constructions	3 370	(1 103)	2 267	1 322
- Immeubles en location simple	1 527	(584)	943	988
- Equipement, mobilier, installations	3 812	(2 480)	1 332	838
- Autres immobilisations	294		294	80
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>9 003</b>	<b>(4 167)</b>	<b>4 836</b>	<b>2 240</b>
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>9 979</b>	<b>(4 828)</b>	<b>5 151</b>	<b>2 440</b>

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité. Cette opération avait conduit à une augmentation de 1 156 millions d'euros de la valeur des actifs dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 21).

Afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers, le Groupe BNP a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration. Cette réestimation a conduit à déprécier de 545 millions d'euros les immobilisations corporelles du Groupe. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale (note 21), restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du Groupe.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et celles de ses filiales qui n'ont procédé à aucune opération de restructuration de leur patrimoine immobilier sont maintenues à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 152 millions d'euros, dotées en 1997 pour couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Immobilisations hors exploitation

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 982 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 1 183 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 30 millions d'euros au 30 juin 1999.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions du premier semestre s'élèvent à 292 millions d'euros contre 180 millions d'euros au 30 juin 1999.

## NOTE 11 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Comptes de régularisation – actif</b>			
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	13 228	9 922	2 618
Produits à recevoir	11 433	7 808	4 448
Comptes d'encaissement	3 333	4 072	1 703
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	11 439	6 017	5 606
Total des comptes de régularisation – actif	39 433	27 819	14 375
<b>Autres actifs</b>			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	44 862	56 513	12 459
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	2 501	2 495	2 485
Impôt différé – actif	1 551	1 588	656
Autres actifs des sociétés d'assurance	519	440	119
Actifs divers	30 108	20 240	7 504
Total des autres actifs	79 541	81 276	23 223
<b>Total des comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>118 974</b>	<b>109 095</b>	<b>37 598</b>

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

## NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros, au	30 Juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	1 389	215	215
Ecarts d'acquisition existant dans les actifs du groupe Paribas lors de sa première consolidation		1 145	
Amortissement exceptionnel lié à la restructuration du groupe		(88)	(88)
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de la période	107	221	15
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	3	12	8
Dotation de la période aux amortissements	(71)	(116)	(26)
Valeur nette	1 428	1 389	124

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour le premier semestre 2000 à 69 millions d'euros, contre 111 millions d'euros en 1999 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 5 millions d'euros et 21 millions d'euros au 30 juin 1999 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 5 millions d'euros.

## NOTE 13 - COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d'euros	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>			
Comptes ordinaires	16 732	10 663	7 808
Comptes et emprunts	80 567	102 250	52 570
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	121 014	106 147	50 010
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	5 042	12 013	3 070
Total des opérations de pension	126 056	118 160	53 080
<b>Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>	<b>223 355</b>	<b>231 073</b>	<b>113 458</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre</b>			
Titres du marché interbancaire	341	623	139
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices</b>	<b>223 696</b>	<b>231 696</b>	<b>113 597</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	3 069	3 621	2 013

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 15 742 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 10 160 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 7 488 millions d'euros au 30 juin 1999.



NOTE 14 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d'euros	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Comptes créditeurs de la clientèle :</b>			
Comptes ordinaires	53 595	48 407	38 407
Comptes à terme	62 126	62 653	44 287
Comptes d'épargne à régime spécial	29 776	31 639	31 884
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	3 694	6 205	6 336
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	126	99	73
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des opérations de pension	3 820	6 304	6 409
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>149 317</b>	<b>149 003</b>	<b>120 987</b>
<b>Dettes envers la clientèle représentées par un titre :</b>			
Titres de créances négociables	50 038	55 005	27 504
Bons de caisse	6 209	5 793	5 234
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre</b>	<b>56 247</b>	<b>60 798</b>	<b>32 738</b>
<b>Total des dépôts de la clientèle</b>	<b>205 564</b>	<b>209 801</b>	<b>153 725</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	1 788	1 081	1 250

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir s'élèvent à 12 704 millions d'euros au 30 juin 2000 (13 190 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 13 317 millions d'euros au 30 juin 1999) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 54 260 millions d'euros au 30 juin 2000 (48 797 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 38 523 millions d'euros au 30 juin 1999).

## NOTE 15- EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 30 juin 2000, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	<b>Encours au 30/06/00</b>	2000	2001	2002	2003	2004	2005 2009	Au delà de 2009	
Emprunts émis ou dont le nominal a été converti en euros	Variable 6,74 %	<b>2 205 287</b>		395 116	1 517		20	1	55 150	238
Emprunts en devises de la zone euro et dont le nominal n'a pas été converti en euros										
▪ Emprunts en francs français	Variable 7,56 %	<b>904 9 307</b>	153 2 018	1 264	444	266 267	610		485 4 475	229
▪ Emprunts en deutsche mark	Variable 8,13 %	<b>204</b>		102	102					
▪ Autres monnaies	Variable 9,71 %	<b>20 368</b>	20 37			10	77	38	206	
<b>Sous-total des emprunts émis en monnaie de la zone euro</b>	Variable 7,62 %	<b>3 129 10 166</b>	<b>173 2 055</b>	<b>395 1 482</b>	<b>1 517 556</b>	266 364	0 649	<b>540 4 831</b>		238 229
Autres emprunts										
▪ Emprunts en dollar des Etats Unis	Variable 5,84 %	<b>105 1 342</b>			105	1 311	31			
▪ Emprunts en Yen	Variable 1,19 %	<b>148 65</b>	55	148 10						
▪ Autres monnaies	Variable 7,63 %	<b>843</b>	298	42	236	235	14	18		
<b>Total des emprunts émis</b>		<b>15 798</b>	<b>2 581</b>	<b>2 077</b>	<b>3 725</b>	<b>896</b>	<b>663</b>	<b>5 389</b>		<b>467</b>
<b>Titres émis détenus par des sociétés consolidées</b>		<b>(2 002)</b>								
<b>Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe</b>		<b>13 796</b>								
<b>Dettes rattachées</b>		<b>361</b>								
<b>Total des emprunts obligataires</b>		<b>14 157</b>								

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 37 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 1999.

# GROUPE BNP PARIBAS

## NOTE 16 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	27 845	27 533	19 268
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	772	874	7
Provisions techniques des contrats en unités de compte	23 550	18 889	6 173
Réserve de capitalisation	478	428	278
<b>Total des provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>52 645</b>	<b>47 724</b>	<b>25 726</b>

La réserve de capitalisation est dotée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel des titres conservés en portefeuille.

## NOTE 17 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros, au	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Comptes de régularisation - passif</b>			
Charges à payer	7 637	7 704	3 330
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	14 456	7 384	2 861
Comptes d'encaissement	679	774	594
Ecart d'acquisition négatif	2	3	3
Autres comptes de régularisation créditeurs	6 122	6 089	4 908
<b>Total des comptes de régularisation - passif</b>	<b>28 896</b>	<b>21 954</b>	<b>11 696</b>
<b>Autres passifs</b>			
Dettes attachées aux opérations sur titres	7 069	21 567	15 764
Impôts différés – passif	2 147	2 080	1 035
Autres passifs d'assurance	74	85	85
Autres créditeurs et passifs divers (b)	111 135	106 052	22 506
<b>Total des autres passifs</b>	<b>120 425</b>	<b>129 784</b>	<b>39 390</b>
<b>Total des comptes de régularisation et autres passif</b>	<b>149 321</b>	<b>151 738</b>	<b>51 086</b>

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les primes liées aux instruments conditionnels vendus.

## NOTE 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
Provisions pour engagements sociaux (note 25)	1 198	1 154	632
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 9)	897	700	669
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 9)	458	383	358
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 9)	218	218	218
Autres provisions pour risques et charges			
- Provision pour restructuration (note 37)	954	1 110	723
- Autres provisions	2 460	2 601	639
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>6 185</b>	<b>6 166</b>	<b>3 239</b>

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 1 313 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 1 384 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 1 250 millions d'euros au 30 juin 1999.

Les Autres provisions recouvrent à hauteur de 399 millions d'euros avant effet d'impôt (692 millions d'euros au 31 décembre 1999) un ensemble de provisions résultant des retraitements d'harmonisation de normes comptables effectués au 30 septembre 1999 sur les comptes de Paribas et de ses filiales (Note 21).

NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>Emprunts subordonnés remboursables</b>	9 330	9 372	6 718
<b>Emprunts subordonnés perpétuels :</b>			
Titres participatifs	347	347	350
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée :			
en devises	983	904	484
en euros	305	305	305
Total des titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée	1 288	1 209	789
Titres perpétuels	727	707	697
Total des emprunts subordonnés perpétuels	2 362	2 263	1 836
<b>Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe</b>	<b>11 692</b>	<b>11 635</b>	<b>8 554</b>
Dettes rattachées	301	342	194
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>11 993</b>	<b>11 977</b>	<b>8 748</b>

**Emprunts subordonnés remboursables**

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP-Paribas SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 30 juin 2000, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	2000	2001	2002	2003	2004	2005 à 2009	Au delà de 2009
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• Emis en euros ou dans des monnaies divisionnaires								
– Emis ou convertis en euros	5 276	140	304	579	925	636	2 004	688
– Non convertis en euros :								
▪ Francs Français	614	424	2	155			31	2
▪ Francs Luxembourgeois	375	96		81		37	161	
▪ Autres monnaies	74					8	51	15
Total des dettes subordonnées et titres remboursables non convertis en euros	1 063	520	2	236	0	45	243	17
• Emis dans d'autres monnaies								
▪ Dollar des Etats Unis	2 866	110		235	157		1 704	660
▪ Autres monnaies	125	63					62	
<b>Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables</b>	<b>9 330</b>	<b>833</b>	<b>306</b>	<b>1 050</b>	<b>1 082</b>	<b>681</b>	<b>4 013</b>	<b>1 365</b>

**NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES (suite)****Emprunts subordonnés perpétuels**

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, BNP-Paribas SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1er au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, BNP-Paribas SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. BNP-Paribas SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, BNP-Paribas SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

**NOTE 20 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevaient à 1 042 millions d'euros au 30 juin 2000 contre 1 040 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 1 038 millions d'euros au 30 juin 1999.

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
<b>Capitaux propres au 01/01/1998</b>	<b>813</b>	<b>3 183</b>	<b>430</b>
Opérations réalisées sur le capital en 1998			
- par offre publique d'échange	7	46	
- autres opérations	12	192	
Effet de la variation des parités monétaires			
- au cours de l'exercice 1998			
- Dépréciation irréversible de certaines monnaies			
Fusion BOW/First Hawaiian			
Autres variations			(26)
<b>Capitaux propres au 31/12/1998 avant affectation du résultat</b>	<b>832</b>	<b>3 421</b>	<b>404</b>
Bénéfice consolidé 1998			
Distribution au titre de l'exercice 1998			
<b>Capitaux propres au 01/01/1999</b>	<b>832</b>	<b>3 421</b>	<b>404</b>
Opérations réalisées sur le capital en 1999 :			
- conversion du capital en euros	41	(41)	
- par offre publique d'échange sur les titres de Paribas SA	918	16 949	
- autres opérations d'augmentation de capital	8	92	
Ecart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99-07 du CRC (1)		(8 712)	
Effet de la variation des parités monétaires en 1999			
Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 99-07 du CRC			(85)
Autres variations			(13)
<b>Capitaux propres au 31/12/1999 avant affectation du résultat</b>	<b>1 799</b>	<b>11 709</b>	<b>306</b>
Bénéfice consolidé 1999			
Distribution au titre de l'exercice 1999			
<b>Capitaux propres au 1/01/2000</b>	<b>1 799</b>	<b>11 709</b>	<b>306</b>
Ecart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99.07 du CRC aux titres de Paribas acquis préalablement à la fusion		(305)	
Annulation des titres BNP détenus par Paribas lors de la fusion de BNP SA et Paribas SA	(29)	(571)	
Titres de BNP-Paribas SA détenus en application de la 5ème résolution de l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2000			
Opérations d'augmentation de capital	2	13	
Effet de la variation des parités monétaires au 1 <sup>er</sup> semestre 2000			
Autres variations			1
<b>Capitaux propres au 30 juin 2000 avant affectation du résultat</b>	<b>1 772</b>	<b>10 847</b>	<b>306</b>

(1) En application de l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, l'écart de première consolidation dégagé sur le groupe Paribas a été déterminé en substituant la valeur des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas telle qu'elle ressortait au 30 septembre 1999 des comptes de cette société retraités aux normes comptables du groupe BNP au prix d'émission des titres BNP remis en échange des titres Paribas reçus.

Amortissements réglementés et complémentaires des investissements	Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Total des réserves consolidées et assimilées	Elimination de l'auto-contrôle	Capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total de capital propre consolidé
<b>73</b>	<b>(119)</b>	<b>4 621</b>	<b>5 005</b>		<b>9 001</b>	<b>744</b>	<b>9 745</b>
					53 204	(53)	
	(119) 39		(119) 39		(119) 39	(65)	
		(12)	(38)		(38)	438 (3)	
<b>73</b>	<b>(199)</b>	<b>4 609</b>	<b>4 887</b>		<b>9 140</b>	<b>1 061</b>	<b>10 207</b>
		1 114 (328)	1 114 (328)		1 114 (328)	53 (50)	1 167 (378)
<b>73</b>	<b>(199)</b>	<b>5 395</b>	<b>5 673</b>		<b>9 926</b>	<b>1 064</b>	<b>10 999</b>
					17 867 100 (8 712)	1 577	18 257 (8 712)
	131	(183) 5	131 (268) (8)	(731)	131 (268) (739)	154 58	
<b>73</b>	<b>(68)</b>	<b>5 217</b>	<b>5 528</b>	<b>(731)</b>	<b>18 305</b>	<b>2 853</b>	<b>21 874</b>
		1 484 (767)	1 484 (767)		1 484 (767)	163 (157)	1 647 (924)
<b>73</b>	<b>(68)</b>	<b>5 934</b>	<b>6 245</b>	<b>(731)</b>	<b>19 022</b>	<b>2 859</b>	<b>21 545</b>
					(305)	(344)	
				600			
				(430)	(430)		
	(10)		(10)		15 (10)	71	
		(5)	(5)		(4)	(21)	
<b>73</b>	<b>(78)</b>	<b>5 929</b>	<b>6 230</b>	<b>(561)</b>	<b>18 288</b>	<b>2 565</b>	<b>21 004</b>



**NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)**

**OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Au 1<sup>er</sup> janvier 1998, le capital de la BNP SA était constitué de 213 244 158 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

**Augmentations de capital intervenues en 1998**

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 22 mai 1997, le Conseil d'Administration de la BNP a décidé le 13 mai 1998 de procéder à une nouvelle offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 702 410 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1er janvier 1998 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 4 mars 1998 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Actionnariat". A ce titre, 1 280 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Actionnariat" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

En outre, le capital a été augmenté de 2 176 932 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions, de 7 141 actions nouvelles souscrites par les salariés dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 1998, le capital de la BNP SA était constitué de 218 410 671 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

Enfin, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 78 129 actions portant jouissance au 1er janvier 1998 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 1998. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 5 janvier 1999.

**Augmentations de capital intervenues en 1999**

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 13 mai 1998, le Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Paris a décidé le 9 décembre 1998 de procéder à la conversion de franc du capital de la Banque Nationale de Paris dont la valeur nominale de l'action s'établit désormais à 4 euros. Cette dernière valeur résultant de l'arrondi à l'euro immédiatement supérieur au résultat de la conversion de la valeur nominale en francs (25 F), il a été procédé le 5 janvier 1999 à une augmentation du capital social d'un montant correspondant à la somme des arrondis (1,2382 francs par action), soit 270.550.311,26 francs (41 millions d'euros) prélevés sur le poste «Prime d'émission».

En échange des titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des offres publiques d'échange intervenues en août et en novembre 1999 (cf. ci-dessous) la Banque Nationale de Paris a créé 229 490 050 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

En conformité avec l'article 180V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 26 février 1999 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP ACCUEIL". A ce titre, 1 507 499 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP ACCUEIL" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 180 395 actions nouvelles portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 1999, le capital de la BNP SA est constitué de 449.666.744 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 462.750 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999 ont été souscrites pour les salariés durant l'exercice 1999. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 26 janvier 2000.

**Réduction de capital intervenue au premier semestre 2000**

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 ayant approuvé la fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la société Paribas.

Au 30 juin 2000, le capital de BNP Paribas était constitué de 443 075 882 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

**CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT**

En 1998, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part en échange des actions de la BNP Intercontinentale, et d'autre part en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et des salariés ayant souscrit à l'augmentation du capital qui leur était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 46 millions d'euros après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 192 millions d'euros pour les titres souscrits par les actionnaires et les salariés.

**NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)**

**CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT (suite)**

En 1999, les primes d'émissions ont été réduites de 41 millions d'euros du fait de la conversion du capital social de la BNP SA en euro et augmentées de 91 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées.

Les primes d'émission ont, en outre, été augmentées de 16 949 millions d'euros en rémunération des titres émis par la Banque Nationale de Paris pour rémunérer les titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des Offres Publiques d'Échanges intervenues en 1999 (cf ci-dessous).

Au premier semestre 2000, les primes d'émission ont été augmentées de 13 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et ont été réduites de 571 millions d'euros en raison de l'annulation des actions BNP détenues par la société Paribas à la date de l'opération de fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 295 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 10) effectuée durant l'exercice 1997 dans un contexte de baisse du marché immobilier désormais jugée durable.

**ACTIONS DE PREFERENCE EN DEVISES**

En décembre 1997, le groupe a effectué une nouvelle émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de la BNP a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP USFunding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur l'Inflation. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris, au sein des capitaux propres, dans la "part des intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Résultat net, part des intérêts minoritaires".

**OPERATION PUBLIQUE D'ECHANGE SUR LES ACTIONS DE PARIBAS**

**Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas**

La Banque Nationale de Paris a présenté le 9 mars 1999 une offre publique d'échange portant sur les actions émises par la société Paribas SA, modifiée le 8 juillet 1999. Cette offre clôturée le 13 août 1999 et proposant 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas a été suivie d'une offre publique d'échange simplifiée entre le 1<sup>er</sup> et le 21 octobre 1999 proposant 29 actions BNP pour 20 actions Paribas.

A l'issue de ces deux offres la BNP a recueilli respectivement 106 640 080 et 51 628 920 actions Paribas représentant 96,26 % de son capital et émis 229 490 050 actions (respectivement 154 628 116 actions au prix d'émission de 74,40 euros et 74 861 934 actions au prix d'émission de 85,00 euros) et 69 316 052 CVG donnant droit à leurs titulaires pour chaque CVG détenu le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et dans la limite de 20 euros par CVG, au versement d'une somme en euros égale à la différence, si celle-ci est positive, entre 100 euros et le cours de référence de l'action BNP-Paribas. Ce cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes et arrondie à la première décimale la plus proche, des cours de clôture de bourse de l'action BNP-Paribas à la Bourse de Paris, au cours des 20 jours de bourse précédant le 1<sup>er</sup> juillet 2002 au cours desquels l'action BNP-Paribas aura été cotée.

La BNP a, au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 1999, acquis 425 100 actions Paribas au titre de l'engagement de garantie de parité d'échange pris lors de l'opération publique d'échange à l'égard des salariés de Paribas titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions Paribas portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 96,48 % au 31 décembre 1999. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 23 mai, date de la fusion de BNP SA avec Paribas SA, la BNP avait acquis 231 097 actions Paribas.

La BNP a lancé le 10 novembre 1999 une Offre Publique de Retrait visant les actions Paribas, ouverte du 18 au 31 janvier 2000 et suivie d'un retrait obligatoire intervenu le 1<sup>er</sup> février 2000 à l'issue desquelles la BNP détenait 164 536 561 actions, soit la totalité des titres en circulation à cette date.

Au 30 juin 2000 la BNP avait racheté sur le marché 8 640 916 CVG au prix moyen de 4,99 euros représentant 43,1 millions d'euros (au 31 décembre 1999, 1 004 894 CVG au prix moyen de 4,37 euros représentant 4,4 millions d'euros). Le montant de l'engagement maximum potentiel relatif aux CVG restant en circulation au 30 juin 2000 s'établit, sur la base d'un montant unitaire de 20 euros, à 1222 millions d'euros (1 362 millions d'euros au 31 décembre 1999) ; leur valeur de marché à cette date s'élevait à 330 millions d'euros soit 5,40 euros par CVG (312 millions au 31 décembre 1999, soit 4,58 euros par CVG).

**NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)**

**Traitement de l'opération publique d'échange sur les actions de Paribas**

Les actifs passifs et éléments de hors bilan du groupe Paribas sont consolidés selon les dispositions prévues par l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour la valeur historique qui était la leur au 30 septembre 1999 de ses comptes retraitée aux normes comptables du groupe BNP.

Les retraitements d'harmonisation de normes comptables opérés ont conduit à réduire les capitaux propres de Paribas au 30 septembre 1999 de 694 millions d'euros nets d'impôt. Ces retraitements portent principalement sur les méthodes de valorisation des contrats d'échange de taux d'intérêt en position isolée gérés dans une perspective de moyen et long terme et des portefeuilles de transactions (détermination des risques de contreparties et des coûts administratifs attachés aux contrats d'échange de taux d'intérêt; valorisation des risques attachés aux instruments dérivés de taux d'intérêt, d'actions, d'indices, de change et de crédit et aux positions sur obligations convertibles).

En outre, certains engagements sociaux et de prévoyance, en particulier liés aux engagements de retraite existant tant en France qu'à l'étranger, ont été provisionnés conformément aux règles appliquées par la BNP.

Enfin, les règles applicables, au sein du groupe BNP, au provisionnement des risques pays et des risques de crédit aux Etats-Unis ont été étendues aux en-cours correspondant du groupe Paribas.

L'écart résultant de la première consolidation du groupe Paribas corrigé des retraitements des opérations d'harmonisation de normes comptables a été imputé à hauteur de 9 017 millions d'euros (8 712 millions d'euros au 31 décembre 1999) sur la prime d'émission attachée aux actions créées en rémunération des titres apportés par les actionnaires de Paribas.

**ACTIONS EMISES PAR BNP-PARIBAS DETENUES PAR LE GROUPE**

En application de la cinquième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 4 mai 1999 et du 23 mai 2000 la BNP a été autorisée à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

*Les actions émises par la BNP SA et détenues par Paribas SA (7.053.612 actions) à la date de fusion entre les deux sociétés ont fait l'objet d'une annulation par réduction du capital.*

Au 30 juin 2000, le Groupe BNP-Paribas détenait 7 359 258 actions BNP représentant 697 millions d'euros dont 6 351 988 actions BNP représentant 561 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

en millions d'euros	Titres de Participation (1)		Titres de Transaction (2)		Titres de Placement (2)		TOTAL	
	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable
Titres détenus par :								
- BNP SA	13 605	5 633			45 000	3 220	58 605	8 853
- PARIBAS SA	7 053 612	599 557					7 053 612	599 557
- filiales de PARIBAS SA	1 478 450	125 668					1 478 450	125 668
- filiales de BNP SA			156 471	63 228			156 471	63 228
<b>Stock au 31/12/1999</b>	<b>8 545 667</b>	<b>730 858</b>	<b>156 471</b>	<b>63 228</b>	<b>45 000</b>	<b>3 220</b>	<b>8 747 138</b>	<b>797 306</b>
Annulation des titres détenus par PARIBAS SA	- 7 053 612	- 599 557					- 7 053 612	- 599 557
Acquisitions effectuées en application de la cinquième résolution des AGM	4 860 920	430 091					4 860 920	430 091
Autres mouvements	- 987	- 84	850 799	72 716	- 45 000	- 3 220	804 812	69 412
<b>Stock au 30/06/2000</b>	<b>6 351 988</b>	<b>561 308</b>	<b>1 007 270</b>	<b>135 944</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 359 258</b>	<b>697 252</b>

(1) Portés en déduction des capitaux propres consolidés

(2) Cf. note 7

NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros,	30 juin 2000	31 décembre 1999	30 juin 1999
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS</b>			
<b>Engagements de financement donnés :</b>			
Aux établissements de crédit	22 609	8 394	6 374
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	11 452	10 050	5 629
• Autres ouvertures de crédits confirmés	61 886	60 399	53 484
– Autres engagements en faveur de la clientèle	41 044	42 948	13 163
	<u>114 382</u>	<u>113 397</u>	<u>72 276</u>
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>136 991</b>	<b>121 791</b>	<b>78 650</b>
<b>Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :</b>			
Des établissements de crédit	19 583	11 121	7 525
De la clientèle	19	112	1 125
	<u>19 602</u>	<u>11 233</u>	<u>8 650</u>
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>19 602</b>	<b>11 233</b>	<b>8 650</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS</b>			
<b>Engagements de garantie donnés :</b>			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 112	1 622	1 184
– Autres garanties	2 403	3 621	1 836
	<u>4 515</u>	<u>5 243</u>	<u>3 020</u>
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	1 034	945	938
• Cautions administratives et fiscales	4 075	3 961	4 028
• Autres garanties	7 966	8 039	11 300
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	38 643	38 775	16 311
	<u>51 718</u>	<u>51 720</u>	<u>32 577</u>
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>56 233</b>	<b>56 963</b>	<b>35 597</b>
<b>Engagements de garantie reçus :</b>			
Des établissements de crédit	9 144	20 492	6 750
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	7 384	7 018	6 768
– Garanties reçues de la clientèle financière	117	272	572
– Autres garanties reçues	13 257	12 252	10 315
	<u>20 758</u>	<u>19 542</u>	<u>17 655</u>
<b>Total des engagements de garantie reçus de la clientèle</b>	<b>20 758</b>	<b>19 542</b>	<b>17 655</b>
	<u>29 902</u>	<u>40 034</u>	<u>24 405</u>
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>29 902</b>	<b>40 034</b>	<b>24 405</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN</b>			
Titres à recevoir	17 405	10 156	14 137
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	105	80	60
	<u>17 510</u>	<u>10 236</u>	<u>14 197</u>
<b>Total des titres à recevoir</b>	<b>17 510</b>	<b>10 236</b>	<b>14 197</b>
<b>Total des titres à livrer</b>	<b>16 683</b>	<b>12 725</b>	<b>12 468</b>

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 23 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros,	30 juin 2000			31 décembre 1999		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>710 213</b>	<b>5 754 661</b>	<b>6 464 874</b>	<b>480 204</b>	<b>5 205 568</b>	<b>5 685 772</b>
Opérations sur marchés organisés	86 377	1 768 135	1 854 512	103 595	1 424 448	1 528 043
- contrats de taux	67 819	1 468 660	1 536 479	81 657	1 220 253	1 301 910
- contrats de change	17 323	282 298	299 621	20 530	189 671	210 201
- actifs financiers	1 235	17 177	18 412	1 408	14 524	15 932
Opérations de gré à gré	623 836	3 986 526	4 610 362	376 609	3 781 120	4 157 729
Accords de taux futurs	9 824	180 445	190 269	15 507	241 661	257 168
Swaps de taux	87 952	3 544 029	3 631 981	101 587	3 022 479	3 124 066
Swaps de devises	332 855	205 474	538 329	72 056	470 226	542 282
Swaps cambistes	190 076	38 984	229 060	185 825	37 773	223 598
Autres contrats à terme	3 129	17 594	20 723	1 634	8 981	10 615
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>40 872</b>	<b>1 645 095</b>	<b>1 685 967</b>	<b>34 048</b>	<b>1 658 020</b>	<b>1 692 068</b>
Opérations sur marchés organisés	7 405	397 551	404 956	6 362	686 027	692 389
Options de taux	11	130 091	130 102	24	98 504	98 528
- achetées	11	57 328	57 339	12	35 097	35 109
- vendues	-	72 763	72 763	12	63 407	63 419
Options de change	-	15 295	15 295	-	24 510	24 510
- achetées	-	5 243	5 243	-	11 889	11 889
- vendues	-	10 052	10 052	-	12 621	12 621
Autres options	7 394	252 165	259 559	6 338	563 013	569 351
- achetées	6 422	120 472	126 894	2 067	264 194	266 261
- vendues	972	131 693	132 665	4 271	298 819	303 090
Opérations de gré à gré	33 467	1 247 544	1 281 011	27 686	971 993	999 679
Contrats de taux plafonds et planchers	14 353	484 094	498 447	11 295	419 945	431 240
- achetés	9 146	244 204	253 350	6 266	202 166	208 432
- vendus	5 207	239 890	245 097	5 029	217 779	222 808
Swaptions et options (taux, change et autres)	19 114	763 450	782 564	16 391	552 048	568 439
- achetés	10 076	373 271	383 347	8 871	257 205	266 076
- vendus	9 038	390 179	399 217	7 520	294 843	302 363
<b>Total des opérations sur instruments financiers à terme</b>	<b>751 085</b>	<b>7 399 756</b>	<b>8 150 841</b>	<b>514 252</b>	<b>6 863 588</b>	<b>7 377 840</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

NOTE 23 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP-Paribas est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 30 juin 2000. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde («close-out netting») peut faire l'objet d'une garantie («collateralisation») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA»). Le Groupe BNP-Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants de cette organisation.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme (en millions d'euros)	30 juin 2000		31 décembre 1999	
	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Equivalent risque pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	2 547	-	1 704	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	31 974	11 905	27 395	9 921
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	10 711	6 763	10 936	7 744
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>45 232</b>	<b>18 668</b>	<b>40 035</b>	<b>17 665</b>
<b>Incidence des accords de compensation (collatéraux)</b>	<b>(18 833)</b>	<b>(5 181)</b>	<b>(21 604)</b>	<b>(6 107)</b>
<b>Total après effet des accords de compensation</b>	<b>26 399</b>	<b>13 487</b>	<b>18 431</b>	<b>11 558</b>

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas échelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 30 juin 2000, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,25 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) sans changement par rapport au 31 décembre 1999.

La ventilation, selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) et les contreparties des instruments financiers à terme de gré à gré et donnant lieu au calcul d'un équivalent risques pondérés au 30 juin 2000 s'analyse comme suit :

Au 30 juin 2000 par cotation de crédit	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
AAA	30,0	20,7	11,6	62,3
A	8,6	6,6	3,5	18,7
BBB	2,5	2,5	1,1	6,1
BB ou inférieur	5,3	5,0	2,6	12,9
<b>Total</b>	<b>46,4</b>	<b>34,8</b>	<b>18,8</b>	<b>100,0</b>

Au 30 juin 2000 par cotation de crédit	Equivalent risques pondérés par durée restant à courir (en %)			Total
	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA	14,9	23,1	13,8	51,8
A	5,1	7,9	5,1	18,1
BBB	1,7	3,3	1,5	6,5
BB ou inférieur	8,7	9,2	5,7	23,6
<b>Total</b>	<b>30,4</b>	<b>43,5</b>	<b>26,1</b>	<b>100,0</b>

Au 30 juin 2000 par contrepartie	Equivalent risques pondérés (en %)			Total
	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Etats OCDE	-	-	-	-
Banques OCDE	16,6	21,5	14,9	53,0
Autres	13,8	22,0	11,2	47,0
<b>Total</b>	<b>30,4</b>	<b>43,5</b>	<b>26,1</b>	<b>100,0</b>

**NOTE 24 - EXPOSITION AU 30 JUIN 2000 DU GROUPE BNP-PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHÉ LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS**

Des travaux conduits depuis septembre 1999 ont permis d'intégrer l'essentiel du portefeuille de risques de marché de BNP PARIBAS au sein d'un système unique de valeur en risque ("modèle interne") à partir du 31 mars 2000.

Ce modèle interne est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché. L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou « Gross Earnings at Risk » (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les spreads de signature, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

Les **valeurs en risque** ont été établies sur base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché ») et dont les principales caractéristiques sont les suivantes

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading,
- intervalle de confiance de 99 %, (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes).
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading

La Valeur en Risque moyenne totale pour le deuxième trimestre de l'année 2000 ressort à 143 millions d'euros (avec un minimum de 117 millions d'euros et un maximum de 177 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (52 ME) ou entre différents secteurs d'activité (90 ME) . Elle s'analyse comme suit

Valeur en Risque (10 jours – 99%) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	Deuxième Trimestre 2000			30 juin 2000
	moyenne	minimum	maximum	
Taux d'intérêt	130	101	166	154
Actions	56	45	68	67
Change	5	2	9	5
Matières Premières	4	2	8	5
<b>Effet des compensations</b>	<b>-52</b>			<b>- 63</b>
<b>Total</b>	<b>143</b>			<b>168</b>

Valeur en Risque: (10 jours - 99%) : analyse par principaux secteurs d'activité

En millions d'euros	Deuxième Trimestre 2000			30 juin 2000
	moyenne	minimum	maximum	
Taux Change & Dérivés	84	69	104	88
Actions & Dérivés Actions	57	46	69	67
Dérivés Matières Premières	4	2	8	5
Gestion Actif-Passif(*)	88	73	103	101
<b>Effet des compensations</b>	<b>- 90</b>			<b>- 93</b>
<b>Total</b>	<b>143</b>			<b>168</b>

(\*) Portefeuilles de négociation (transaction et placement)



**NOTE 25 - REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE**

- *Régimes de retraite*

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1er janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, le groupe BNP-Paribas cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de BNP-Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Le taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés au 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la Caisse de Retraites des salariés de l'ex-BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (95 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 20).

La Caisse de Retraites des salariés de l'ex-Paribas dispose de réserves (142 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) excédant les engagements de la Caisse.

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ en retraite les salariés de BNP-Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

- *Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite*

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 30 juin 2000, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'analysent comme suit :

Au 30 juin 2000	Au titre des personnels		Total
	En activité	En préretraite ou assimilés à des retraités	
Indemnités de départ à la retraite	445	10	455
Préretraites et départs anticipés	72	148	220
Gratifications pour ancienneté de service	107	-	107
Plan d'Adaptation de l'Emploi	34	17	51
Autres engagements sociaux	251	114	365
<b>Total</b>	<b>909</b>	<b>289</b>	<b>1 198</b>

NOTE 26 – INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999		30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
(10 508)	(4 267)	(10 834)	8 972	3 670	9 424	Etablissements de crédit (note 27)	(1 536)	(597)	(1 410)
(2 768)	(2 105)	(4 065)	6 991	4 460	9 454	Clientèle (note 28)	4 223	2 355	5 389
(2 113)	(925)	(2 459)	2 714	1 255	3 235	Crédit bail	601	330	776
(2 785)	(1 433)	(3 270)				Dettes représentées par un titre	(2 785)	(1 433)	(3 270)
			1 712	1 120	2 300	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 29)	1 712	1 120	2 300
<b>(18 174)</b>	<b>(8 730)</b>	<b>(20 628)</b>	<b>20 389</b>	<b>10 505</b>	<b>24 413</b>	<b>Total des intérêts et produits (charges) assimilés</b>	<b>2 215</b>	<b>1 775</b>	<b>3 785</b>

NOTE 27 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999		30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
(6 877)	(3 764)	(8 240)	5 420	3 332	6 922	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(1 457)	(432)	(1 318)
(3 631)	(503)	(2 594)	3 551	335	2 495	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(80)	(168)	(99)
			1	3	7	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	1	3	7
<b>(10 508)</b>	<b>(4 267)</b>	<b>(10 834)</b>	<b>8 972</b>	<b>3 670</b>	<b>9 424</b>	<b>Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>(1 536)</b>	<b>(597)</b>	<b>(1 410)</b>

NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			Produits (charges) nets			
30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999	En millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
(2 658)	(1 740)	(3 800)	6 798	3 999	9 128	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	4 140	2 259	5 328
(110)	(365)	(265)	183	459	319	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	73	94	54
			10	2	7	Intérêts sur prêts subordonnés	10	2	7
<b>(2 768)</b>	<b>(2 105)</b>	<b>(4 065)</b>	<b>6 991</b>	<b>4 460</b>	<b>9 454</b>	<b>Produits (charges) sur opérations avec la clientèle</b>	<b>4 223</b>	<b>2 355</b>	<b>5 389</b>

NOTE 29 – REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
<b>Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>			
Titres de placement	549	222	592
Titres d'investissement	742	673	1 348
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	101	101	204
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	320	124	156
<b>Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 712</b>	<b>1 120</b>	<b>2 300</b>
<b>Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable</b>			
Titres de placement	23	2	32
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	136	44	74
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	62	47	69
<b>Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable</b>	<b>221</b>	<b>93</b>	<b>175</b>
<b>Total des revenus des portefeuilles-titres</b>	<b>1 933</b>	<b>1 213</b>	<b>2 475</b>

NOTE 30 – COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	35	37	125
Sur opérations avec la clientèle	732	408	933
Sur opérations sur titres	42	(14)	(57)
Sur opérations de change et d'arbitrage	105	91	214
Sur engagements sur titres	131	37	86
Sur instruments financiers à terme	(100)	(31)	(71)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	110	52	123
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	340	120	307
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	52	28	62
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	35	6	13
<b>Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt</b>	<b>537</b>	<b>206</b>	<b>505</b>
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	327	144	397
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	207	38	116
Autres commissions sur titres	111	36	127
<b>Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle</b>	<b>645</b>	<b>218</b>	<b>640</b>
Autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	173	86	215
Sur moyens de paiement	212	177	382
Sur autres services financiers	(373)	18	(145)
Sur récupérations de frais	46	43	83
Sur produits accessoires	45	46	92
Sur produits sur opérations diverses de banque	141	111	196
<b>Total des autres commissions</b>	<b>244</b>	<b>481</b>	<b>823</b>
<b>Total des commissions perçues sur prestations de services financiers</b>	<b>1 426</b>	<b>905</b>	<b>1 968</b>
<b>Total des commissions</b>	<b>2 371</b>	<b>1 433</b>	<b>3 198</b>

L'ensemble des commissions représente 28,3 % du Produit Net Bancaire au premier semestre 2000 contre 31,3 % pour l'exercice 1999 et 31,5 % au premier semestre 1999.

NOTE 31 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
Primes	5 135	1 850	4 863
Produits nets des placements financiers	1 148	884	2 300
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(5 744)	(2 579)	(6 601)
<b>Marge technique et financière des entreprises d'assurance<sup>(a)</sup></b>	<b>539</b>	<b>155</b>	<b>562</b>

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance

Les primes brutes se sont élevées pour le 1<sup>er</sup> semestre 2000 à 5 155 millions d'euros (4 988 millions d'euros en 1999 et 1 846 millions d'euros au 30 juin 1999).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du Groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros, au 30 juin 2000	NATIOV IE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL
Résultat technique net d'Assurance-Vie	32	6		38
Résultat technique net d'Assurance Non-Vie	1	11	11	23
Réintégration des frais de gestion	146	271	14	431
Reclassements financiers	44	15		59
Sous-total	223	303	25	551
Elimination des opérations internes	(50)	43	(5)	(12)
Contribution nette à la marge technique et financière	173	346	20	539

## NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
<b>Salaires et traitements</b>	2 207	1 149	2 670
<b>Charges sociales :</b>			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	162	106	362
Autres charges sociales	475	286	655
Total des charges sociales	637	392	1 017
<b>Intéressement et participation des salariés :</b>			
Intéressement des salariés	39	18	48
Participation des salariés	56	54	126
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	95	72	174
<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations</b>	141	79	179
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>3 080</b>	<b>1 692</b>	<b>4 040</b>

NOTE 33 – GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
<b>Titres d'investissement :</b>			
Plus-values de cessions	15		2
Moins-values de cessions	(2)		
Reprises (Dotations) de provisions	<u>2</u>		<u>(4)</u>
Gains sur titres d'investissement	15		(2)
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille :</b>			
Plus values de cessions	566	217	920
Moins-values de cessions	(6)	(80)	(195)
Dotations aux provisions	(54)	(7)	(103)
Reprises de provisions	<u>85</u>	<u>103</u>	<u>216</u>
Gains nets sur titres immobilisés de l'activité de portefeuille	591	233	838
<b>Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>			
Plus-values de cessions	546	64	97
Moins-values de cessions	(7)	(7)	(119)
Dotations aux provisions	(110)	(29)	(60)
Reprises de provisions	<u>47</u>	<u>19</u>	<u>157</u>
Gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	476	47	75
<b>Total des gains nets sur actifs immobilisés</b>	<b>1 082</b>	<b>280</b>	<b>911</b>

NOTE 34 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
Provision et cotisation aux fonds de garantie des dépôts			(56)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux	(35)		(53)
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000			(32)
Provision pour restructuration et cessation d'activités	(25)		
Autres charges exceptionnelles nettes	(21)	(12)	(15)
<b>Total du résultat exceptionnel</b>	<b>(81)</b>	<b>(12)</b>	<b>(156)</b>

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière ayant modifié le système de garantie des titres et des dépôts auquel les entreprises exerçant une activité bancaire ou de service d'investissement sont assujetties, le groupe a enregistré en 1999 une charge de 56 millions d'euros couvrant les cotisations exceptionnelles dues au fonds de garantie au cours des exercices 1999 à 2002.

Les suppressions de postes de travail provenant d'une part, des investissements informatiques engagés, notamment à l'occasion de l'adaptation des applications à la monnaie unique européenne, et d'autre part, de la mise en œuvre de nouveaux principes d'organisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans le réseau sur la période couvrant les exercices 1998 et 1999 avaient conduit la banque à constituer en 1997 une provision en couverture de la charge exceptionnelle correspondante. Une provision de 53 millions d'euros, essentiellement destinée à couvrir le coût induit par un prolongement du plan de réorganisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans les réseaux durant l'exercice 2000, a été constituée au cours de l'exercice 1999 et actualisée au premier semestre 2000.

La cession d'une part importante du réseau d'agence en Espagne a conduit le groupe à réorganiser son dispositif d'exploitation local et à développer un plan d'adaptation de l'emploi pour lequel une dotation nette aux provisions a été constituée à hauteur de 25 millions d'euros.



**NOTE 35 - INFORMATIONS SECTORIELLES**

Résultats par pôle d'activité

Les résultats par pôle d'activité sont présentés à fonds propres normalisés. Ils se ventilent comme suit :

En millions d'euros au 30 juin 2000	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat d'Exploitation	Résultat courant avant impôt
Banque de Détail en France	2 148	604	519	528
Banque de Détail à l'International	768	322	209	220
Services Financiers Spécialisés	1 007	359	244	289
Banque de Financement et d'Investissement	3 392	1 614	1 450	1 454
Banque Privée Gestion d'Actifs - Assurances et Titres	1 075	492	495	511
Paribas Capital	23	3	5	598
Autres Activités	3	(151)	(110)	426
Opérations réciproques	(31)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 385</b>	<b>3 243</b>	<b>2 812</b>	<b>4 026</b>

Produit net bancaire et résultat brut d'exploitation par zones géographiques

En millions d'euros au 30 juin 2000	Produit Net Bancaire	Résultats Brut d'exploitation
France	4 764	1 673
Autres pays de l'espace euro	1 671	729
Pays des zones Amériques et Asie	1 722	732
Autres pays	228	109
<b>TOTAL</b>	<b>8 385</b>	<b>3 243</b>

**NOTE 36 - IMPOT SUR LES BENEFICES**

En millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999	31 déc. 1999
Charge des impôts courants de l'exercice	820	498	1 147
Charge nette des impôts différés de l'exercice	217	80	54
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>1 037</b>	<b>578</b>	<b>1 201</b>
- sur activités courantes	1 055	583	1 227
- sur éléments exceptionnels	(18)	(5)	(26)

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés. L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 86 millions d'euros au 30 juin 2000 (43 millions d'euros au 31 décembre 1999) au sein du groupe. Les actifs d'impôts différés y compris les reports déficitaires non comptabilisés s'élèvent à 438 millions d'euros au 30 juin 2000 (534 millions d'euros au 31 décembre 1999).

L'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	30 juin 2000			30 juin 1999	31 déc. 1999
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif(1)	1 231	330	1 561	656	1 588
Impôts différés passif	1 170	977	2 147	1 035	2 080
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(61)</b>	<b>647</b>	<b>586</b>	<b>379</b>	<b>492</b>

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 48 millions d'euros au 30 juin 2000 (40 millions d'euros au 31 décembre 1999) au total des impôts différés actifs.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 30 juin 2000 à 196 millions d'euros, compte tenu d'une reprise de 105 millions d'euros consécutive à l'opération de réestimation des actifs immobiliers effectuée en 1997 et d'un complément de 87 millions d'euros relatif aux terrains, constaté en 1999 en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés (note 1).

L'application du CRC n° 99.07 a également conduit à constater en 1999 une dette d'impôt différé sur la totalité des réserves latentes de crédit bail s'élevant à 181 millions d'euros.

La contrepartie des ajustements effectués en 1999 en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés a été portée en diminution des réserves consolidées (note 21) conformément à la doctrine relative aux changements réglementaires de méthodes comptables.

**NOTE 37 – CHARGES POUR RESTRUCTURATION RELATIF AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS**

Le rapprochement de BNP et de Paribas engagé en 1999 a conduit à constater dans les comptes de la BNP et de Paribas une charge pour restructuration pour un montant de 989 millions d'euros net de l'effet d'impôt :

En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total de la charge pour restructuration
<b>Provision et amortissement constitués à la date de première consolidation avec Paribas</b>	<b>1 169</b>	<b>183</b>	<b>(363)</b>	<b>989</b>
Utilisation au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Solde au 31 décembre 1999	<b>1 110</b>		<b>(330)</b>	<b>780</b>
Utilisation au 1er semestre 2000	(156)		34	(122)
<b>Solde au 30 juin 2000</b>	<b>954</b>		<b>(296)</b>	<b>658</b>

La provision pour coût de restructuration (1 169 millions d'euros) est constituée de 533 millions d'euros au titre des coûts relatifs aux systèmes d'information, 466 millions d'euros au titre des ressources humaines et 170 millions d'euros d'autres charges.

Les coûts relatifs aux systèmes d'information portent sur des projets d'intégration informatiques et sur l'amortissement d'équipements ou d'applications rendus obsolètes par le regroupement du traitement de certaines opérations sur des plateformes communes. Les coûts de redistribution et de réaménagement de l'immobilier d'exploitation (logistique) sont également repris dans cette rubrique.

Les coûts relatifs aux ressources humaines incluent les charges induites par l'adaptation des postes de travail et des effectifs liée au rapprochement des métiers communs aux deux groupes et à la réorganisation des fonctions communes.

Les autres charges recouvrent l'amortissement exceptionnel d'actifs incorporels liés à des acquisitions récentes dont les activités sont devenues redondantes et marginales du fait du rapprochement avec certains des métiers exercés par le groupe Paribas, notamment sur les marchés et la banque privée internationale. Ce poste recouvre également le recours à des conseils extérieurs pour la réorganisation opérationnelle, juridique et administrative du nouvel ensemble.

**NOTE 38 – ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PUBLIES AU 30 JUIN 1999 ET LES ETATS FINANCIERS RETRAITES**

L'application des nouveaux textes relatifs aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ont conduit à consolider dès le 31 décembre 1999 par intégration globale les entités à activités dissemblables, antérieurement consolidées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés publiés au 30 juin 1999 ont été retraités suivant les nouvelles règles de consolidation en intégrant globalement les filiales Natovie, BNP Ré et Meunier Promotion.

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNP PARIBAS AU 30 JUIN 1999

En millions d'euros, au 30 juin 1999	Données publiées	Retraitements	Données retraitées
<b>ACTIF</b>			
Opérations interbancaires et assimilées	126 618	1	126 619
Opérations avec la clientèle	154 119	(705)	153 414
Placements financiers des activités d'assurance		25 627	25 627
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 601		17 601
Actions et autres titres à revenu variable	9 594		9 594
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	3 387	4	3 391
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	1 010	(736)	274
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 434	6	2 440
Comptes de régularisation et autres actifs	37 430	168	37 598
Ecart d'acquisition	124		124
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>352 317</b>	<b>24 365</b>	<b>376 682</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérations interbancaires et assimilées	113 381	77	113 458
Comptes créditeurs de la clientèle	121 712	(725)	120 987
Dettes représentées par un titre	41 190	(703)	40 487
Provisions techniques et autres passifs des sociétés d'assurance		25 726	25 726
Compte de régularisation et autres passifs	51 099	(13)	51 086
Provisions pour risques et charges	3 224	15	3 239
Dettes subordonnées	8 760	(12)	8 748
Fonds pour risques bancaires généraux	1 038		1 038
Capitaux propres	11 240		11 240
Résultat net de l'exercice	673		673
– Part du groupe	605		605
– Part des minoritaires	68		68
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>352 317</b>	<b>24 365</b>	<b>376 682</b>
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés	78 641	9	78 650
Engagements de financements reçus	8 650		8 650
Engagements de garanties données	35 491	106	35 597
Engagements de garanties reçus	24 405		24 405
Titres à recevoir	14 197		14 197
Titres à livrer	12 468		12 468
Opérations sur instruments financiers à terme	3 128 664	229	3 128 893

**NOTE 38 – ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PUBLIES AU  
30 JUIN 1999 ET LES ETATS FINANCIERS RETRAITES (SUITE)**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNP PARIBAS AU 30 JUIN 1999

En millions d'euros, au 30 juin 1999	Données publiées	Retraitements	Données retraitées
Produit net bancaire	4 437	119	4 556
Résultat brut d'exploitation	1 674	80	1 754
Résultat d'exploitation	1 478	80	1 558
Résultat courant avant impôt	1 836	28	1 864
Résultat net part du groupe	605		605